Recueil des Actes Administratifs
Communauté de Communes du Pays de Valois
Année 2000

Sommaire

00 / 01 - FRDL / Plan de Financement 4
00 / 02 - Remboursement de frais de déplacement 5
00 / 03 - Remboursement de frais de déplacement des candidats 6
00 / 04 - Accueil d'un stagiaire 7
00 / 05 - Contrat de vacation 8
00 / 06 - Indemnité de sinistre / Gymnase 9
00 / 07 - Encaissement de recettes 10
00 / 08 - Engagement de dépenses d'investissement par anticipation du budget primitif 11
00 / 09 - Collecte et traitement des déchets ménagers 13
00 / 10 - Tableau des effectifs pour le service d'enseignement musical 15
00 / 11 - Emplois jeunes / Tableau des effectifs du service de l'enseignement musical 17
00 / 12 - Adhésion à la mutualité de l'Oise des Agents territoriaux 19
00 / 13 - Subvention à la PAIO 21
00 / 14 - Contrat de bail locaux de l'enseignement musical 23
00 / 15 - Matériel musical 24
00 / 16 - FRDL / Volet 2000 du triennal 99 / 00 / 01 25
00 / 17 - Budget Primitif 2000 28
00 / 18 - Budget Annexe 2000 / BIL 30
00 / 19 - Lancement de l'appel d'offres / Collecte sélective et traitement des ordures ménagères 32
00 / 20 - Enseignement musical / Régies financières 34
00 / 21 - Plan de financement de la cellule "animation et gestion de l'eau" 36
00 / 22 - Création des postes pour le chantier école 38
00 / 23 - Convention entre Communauté de Communes et Communes dotées d'un CPI 40
00 / 24 - Subventions aux associations 42
00 / 25 - Lancement de l'appel d'offres / Collecte sélective et traitement des ordures ménagères 44
00 / 26 - Indemnité de sinistre / Bris de glace 47
00 / 27 - Dépenses d'investissement 48
00 / 28 - Travaux d'amélioration de la voirie 49
00 / 29 - Travaux d'amélioration de la voirie 51
00 / 30 - CA 1999 / Budget Communauté de Communes 53
00 / 31 - Affectation du résultat 1999 55

00 / 32 - Avenants aux contrats de collecte et traitement des ordures ménagères 57
00 / 33 - Emprunt de 2 850 000 Francs 59
00 / 34 - Emplois jeunes / Tri sélectif 61
00 / 35 - Dossier subvention ADEME 63
00 / 36 - Dossier de subvention ADEME, Contenant et plan de communication 65
00 / 37 - Achat des colonnes à verre 67
00 / 38 - Création d'un poste d'Attaché Territorial 69
00 / 39 - Contrat "Petite enfance et temps libre" 71
00 / 40 - Création d'un poste de CES 73
00 / 41 - Subventions 75
00 / 42 - Développement de l'Enseignement musical 77
00 / 43 - Etude de délimitation des bassins d'alimentation des captages d'eau potable 79
00 / 44 - Etude de délimitation des bassins d'alimentation des captages d'eau potable 81
00 / 45 - Etude portant le Schéma de valorisation du patrimoine du Valois 83
00 / 46 - Dépenses d'investissement 85
00 / 47 - DM n° 1 du Budget Annexe du BIL 86
00 / 48 - Adhésion à la médecine du travail organisée par le Centre de Gestion de l'Oise 90
00 / 49 - Modalités salariales concernant les emplois jeunes 92
00 / 50 - Achat de matériel informatique et mobilier / Demande de subvention DDR 94
00 / 51 - Aménagement du second étage des locaux de la Communauté de Communes / Demande de subvention DDR 96
00 / 52 - Aménagement du second étage des locaux de la Communauté de Communes / Demande de subvention FRDL 98
00 / 53 - Travaux d'amélioration de la voirie 2001 / Concours DDE 100
00 / 54 - Travaux d'amélioration de la voirie 2001 / Subvention Conseil Général 102
00 / 55 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation des gymnases 104
00 / 56 - Subvention pour le développement de l'enseignement musical 106
00 / 57 - Création d'un service public de ramassage des ordures ménagères en régie pour les communes adhérentes du SIROM 107
00 / 58 - Tableau des effectifs du service "Ramassage des ordures ménagères" 109
00 / 59 - Modalités budgétaires liées à la dissolution du SIROM 111
00 / 60 - Convention avec Crépy pour la gestion du service de ramassage des ordures ménagères 113
00 / 61 - Prime dite "13ème mois" 115
00 / 62 - Prestation d'action sociale 117
00 / 63 - Indemnités versées au titre de l'enveloppe complémentaire 119
00 / 64 - Indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires / IFTS 121
00 / 65 - Temps de travail des services de la collectivité 123
00 / 66 - Indemnité horaire pour le travail du dimanche et jours fériés 125
00 / 67 - Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants 127
00 / 68 - Indemnité horaire pour travail de nuit 129

00 / 69 - Enseignement musical / Partenariat avec le Centre de Gestion 131
00 / 70 - Création d'un poste d'Agent Administratif / Service de l'Enseignement musical 133
00 / 71 - Indemnité de sinistre / Gymnase de Nanteuil 135
00 / 72 - 2ème année de fonctionnement de la pépinière / Espace Valois Entreprises 136
00 / 73 - Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves 138
00 / 74 - Délégués au sein du SMVO 140
00 / 75 - Participation de la Communauté de Communes à une société mutualiste 142
00 / 76 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif / Service de l'Administration Générale 144
00 / 77 - Motion CASE - New Holland - Fiat 146
00 / 78 - Contrat de vacation 148
00 / 79 - 4ème année d'OPAH 150
00 / 80 - Projet "Picardie en Ligne" 152
00 / 81 - Emplois jeunes / Picardie en Ligne 155
00 / 82 - Travaux de réhabilitation des gymnases / Demande de subventions au Conseil Général 157

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2000
60300 - SENLIS

Objet : F.D.L. Plan de financement

Le bureau

Considérant la délégation accordée par le Conseil Communautaire pour les opérations susceptibles de bénéficier du F.D.L.,

Considérant le rapport d'activité sur la deuxième année de mise à disposition d'un « chef de projet développement social et culturel » et les perspectives d'action pour 2000,

Décide à l'unanimité

De prolonger cette action en 2000,
D'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires charges	263 869 F	FDL région 50 %	153 150 F
Frais gestion	27 431 F	Communauté de Communes	153 150 F
Déplacement	15 000 F		
TOTAL	**306 300 F**	**TOTAL**	**306 300 F**

De solliciter l'aide du Conseil Régional au titre du F.D.L. avec une demande de dérogation pour commencement anticipé, le démarrage étant effectif au 1er janvier 2000.

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 20 JAN. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

SOUS-PREFECTU
26 JAN. 2000
60309 - SENLI

Objet : Remboursement de frais kilométriques

Considérant la délégation de l'assemblée communautaire au bureau en date du 11 mars 1999,

Le bureau décide à l'unanimité

De rembourser les frais de déplacement des candidats qui ont participé aux entretiens de sélection pour le recrutement de l'animateur du contrat rural du Pays de Valois,

Que le président dressera la liste des personnes concernées (qui en auront fait la demande) et procédera au mandatement sur la base des pièces justificatives fournies par les candidats.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

Formalités de publicité : 20 JAN. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

Objet : Remboursement de frais de déplacements à des candidats

Considérant la délégation de l'assemblée communautaire au bureau du 11.03.99,

Le bureau décide à l'unanimité,

De procéder au remboursement des frais de déplacement des candidats à des postes ouverts par la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Que le Président fixera la liste des candidats, à chaque nouveau recrutement, les candidats auront sollicité un remboursement et apporteront des justificatifs nécessaires au remboursement selon les barèmes de la fonction publique territoriale.

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

Formalités de publicité :
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2000
SENLIS

Objet :Accueil d'un(e) stagiaire

Vu les travaux de la commission « service à la population » présidée par M. BOULLAND,

Le bureau décide à l'unanimité

D'accueillir un(e) stagiaire du 24 janvier au 3 mars chargé(e) d'enquêter et de recueillir des données auprès des 62 communes pour réaliser un état des lieux des activités et services proposés à l'enfance et à la jeunesse (contrat temps libre),

D'autoriser le Président à signer la convention de stage avec le(a) stagiaire et de lui accorder une indemnité de stage correspondant à 30 % du SMIC,

De lui rembourser les frais de déplacements occasionnés dans le cadre de sa mission selon les barèmes de la fonction publique territoriale.

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 20 JAN. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

SOUS-PREFECTURE
26 JAN. 2000
60309 - SENLIS

Objet : Contrat de vacation

Vu les projets de développement local liés au Pacte Territorial pour l'Emploi,

Le bureau décide à l'unanimité

D'autoriser le président à signer un contrat de vacation avec Madame COPPINGER afin que celle-ci assure une mission de consultance en matière de développement économique (de février à décembre 2000),

Que l'enveloppe globale est de 27 000 francs avec un coût de vacation horaire fixé à 100 francs.

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 20 JAN. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

SOUS-PREFECT
26 JAN. 2000
60309 - SENL

Objet : Indemnités de sinistre - Gymnase

Considérant la délégation accordée par le conseil communautaire du 11 mai 1999,

Et après que le président ait exposé aux membres du bureau le sinistre survenu au gymnase de Nanteuil (la cuvette des toilettes a été cassée),

Le bureau décide à l'unanimité

D'accepter les indemnités de sinistre de l'assureur du collège (MAIF) qui s'élèvent aux frais de remise en état, à savoir 928,62 francs et de les imputer à l'article 7911 du budget.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

Formalités de publicité : 20 JAN. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 janvier 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix huit janvier deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin
Date de la convocation : le vingt décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf
Membres du bureau : 21
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents (14) : MM.Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM.Bachelier, Sapet, Wattier et Mme Motte
Pouvoirs (3) : M.Bizouard à M.Drillet, M.Dupille à M.Callens et M.Guiraud à M.Daudré

SOUS-PREFEC
26 JAN. 2000
60309 - SEN

Objet : Encaissement de recette

Considérant la délégation de l'assemblée communautaire au bureau en date du 11 mars 1999,

Considérant la délibération de l'assemblée du 30 mars 1999 accordant une subvention de 20 000 francs au Centre social rural de Betz,

Et après que l'organisme ait fait part au président par courrier du 19 novembre 1999 que la somme allouée n'avait pas été intégralement utilisée pour le projet faute d'un nombre suffisant d'inscription,

Le bureau décide à l'unanimité

D'accepter le remboursement d'une partie de la subvention non utilisée, soit 6 000 francs,

D'imputer ce remboursement à l'exercice budgétaire 1999.

Fait et délibéré le 18 janvier 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 20 JAN. 2000
Visa de la sous-préfecture :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix février de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS PREFECTURE
- 1 MARS 2000
60309 SENLIS

Date de la convocation : le vingt janvier deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 56
Pouvoirs: 6
Votants: 62

Présents : MM. DRILLET - HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – MOQUET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – HAQUIN – PRADDAUDE – JOSSE – COLINDRE – LAISIER – CHEVREAU – HECQUET – MARTIN (s) – PFEIFFER – D'ABOVILLE – SEBASTIANIS – BIZOUARD – DAUDRE – MAGNIN – KOPEC (s) – BRILLION – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – LEFEBVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE –DOMPE – NAU – WATTIER – Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. CALLENS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – VECTEN – MEURANT - CHARDON – CORJEON – BACHELIER – Mme REGNIER (s) – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HEURTAUT – LOISELEUR – BAUDRY – GREBAUT – COULON – GONIAUX – SAPET – PROT – DREMIERE – VALUN – GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – DELACROIX – LEGEAY – LEGER – BOUQUIN – ROSE – VIVANT – SCHWENCK – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – REGNIEZ – de BERTIER – BECUS – MOREAU – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY.

Pouvoirs : MM. GONICHON (Gilocourt) à Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) – PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles) – M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à M. CALLENS (Rouville) - M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : Engagement de dépenses d'investissement par anticipation du budget primitif

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- constate que les restes à réaliser de l'exercice 1999 pour l'article 21 en « opérations non affectées » s'élèvent à 44 131,56 F,

- constate les dépenses d'investissement à régler avant le budget primitif :

• acquisition de matériel sportif – Sté Hervieu :	54 692,10 F
• remplacement de boulons du plafond - Sté RLC Constructions métalliques :	13 531,32 F
• fourniture et pose d'une clôture – Sté LNBTP :	5 624,78 F
Total	**73 848,20 F**

- décide d'autoriser le Président à engager des crédits d'investissement par anticipation du budget primitif 2000 et s'engage à inscrire dans le budget le moment venu la somme de 29 716,64 F.

Fait et délibéré le 10 février 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 FEV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix février de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt janvier deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 56
Pouvoirs: 6
Votants: 62

Présents : MM. DRILLET - HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – MOQUET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – HAQUIN – PRADDAUDE – JOSSE – COLINDRE – LAISIER – CHEVREAU – HECQUET – MARTIN (s) – PFEIFFER – D'ABOVILLE – SEBASTIANIS – BIZOUARD – DAUDRE – MAGNIN – KOPEC (s) – BRILLION – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – LEFEBVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. CALLENS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – VECTEN – MEURANT - CHARDON – CORJEON – BACHELIER – Mme REGNIER (s) – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HEURTAUT – LOISELEUR – BAUDRY – GREBAUT – COULON – GONIAUX – SAPET – PROT – DREMIERE – VALUN – GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – DELACROIX – LEGEAY – LEGER – BOUQUIN – ROSE – VIVANT – SCHWENCK – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – REGNIEZ – de BERTIER – BECUS – MOREAU – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY.

Pouvoirs : MM. GONICHON (Gilocourt) à Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) – PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles) – M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à M. CALLENS (Rouville) - M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
- 8 MARS 2000
60309 SENLIS

****

Objet : **Collecte et traitement des déchets ménagers**

Après avoir rappelé que les contrats de collecte et de traitement de déchets ménagers en cours arrivent pour la plupart à échéance à la fin de juin 2000,

Qu'il convient à l'occasion de la conclusion de nouveaux contrats de mettre en place la collecte sélective des matériaux valorisables conformément au plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés et aux orientations prises par le SMVO auquel le Valois adhère,

Que dans l'attente de la réalisation des équipements de traitement par le SMVO (notamment l'incinérateur) , il est également nécessaire de prévoir un contrat de traitement pour la fraction résiduelle des déchets,

Que la réussite de la collecte sélective nécessite que les usagers soient équipés de contenants adaptés au type de matériaux collectés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

- de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de contenants en vue de la collecte sélective des déchets ménagers, journaux-revues et emballages en trois flux,
- de faire les publications au JOCE et au BOAMP,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toute pièce afférente.

Fait et délibéré le 10 février 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : - 1 MARS 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 MARS 2000
60309 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix février de l'an deux mil, vingt heures trente
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2000
60309 SENLIS

Date de la convocation : le vingt janvier deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 56
Pouvoirs: 6
Votants: 62

Présents : MM. DRILLET - HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – MOQUET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – HAQUIN – PRADDAUDE – JOSSE – COLINDRE – LAISIER – CHEVREAU – HECQUET – MARTIN (s) – PFEIFFER – D'ABOVILLE – SEBASTIANIS – BIZOUARD – DAUDRE – MAGNIN – KOPEC (s) – BRILLION – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – LEFEBVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE –DOMPE – NAU – WATTIER – Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. CALLENS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – VECTEN – MEURANT - CHARDON – CORJEON – BACHELIER – Mme REGNIER (s) – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.
Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HEURTAUT – LOISELEUR – BAUDRY – GREBAUT – COULON – GONIAUX – SAPET – PROT – DREMIERE – VALUN – GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – DELACROIX – LEGEAY – LEGER – BOUQUIN – ROSE – VIVANT – SCHWENCK – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – REGNIEZ – de BERTIER – BECUS – MOREAU – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY.
Pouvoirs : MM. GONICHON (Gilocourt) à Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) – PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles) – M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à M. CALLENS (Rouville) - M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).
Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : Tableau des effectifs pour le service de l'enseignement musical

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois ci-dessous,
Vu l'adoption du projet de l'enseignement musical en Conseil communautaire le 30 juin 1999,
Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 concernant la prise de la compétence de l'enseignement musical par la communauté de communes,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

- décide de créer 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet et 2 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet de la fonction publique territoriale (filière culturelle, catégorie B), ils seront chargés de dispenser des interventions musicales en milieu scolaire et extra scolaire,

- autorise le président à recruter des fonctionnaires, et le cas échéant des contractuels par voie d'arrêté de nomination, les contractuels devront justifier de l'un des diplômes suivants : diplôme d'Etat, diplôme universitaire de musicien intervenant, diplôme d'études musicales, licence de musicologie ou diplôme de pédagogie musicale, à défaut les candidats devront attester une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine de l'intervention scolaire,

- envisage la possibilité de pourvoir les postes par des agents à temps partiel dans la limite des 4 temps plein crées,

- se substitue au SIVOM de Nanteuil le Haudouin en tant qu'employeur de l'animateur musical à la date du transfert de la compétence et décide de poursuivre le contrat du contractuel dans les mêmes conditions jusqu'au 1er septembre 2000,

- souligne que l'un des 4 postes créé est pourvu jusqu'au 1er septembre par la reprise du contrat ci dessus,

- décide d'appliquer le régime indemnitaire correspondant au grade et à la filière d'emplois des agents et en respectant le montant maximal susceptible d'être attribué par référence aux agents de l'Etat (en l'occurrence les personnels enseignants du second degré),

- autorise le président à signer 5 contrats de vacations durant une période transitoire de mise en place du service (jusqu'au 30 juin 2000) et fixe le taux horaire brut des vacations à 150 francs auquel s'ajoute 10% des heures au titre des congés payés dans la limite de 350 heures de vacations par agent et par contrat, le nombre d'heures d'interventions est fixé par un planning élaboré par la communauté de communes,

- autorise l'ensemble des agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements occasionnés dans le cadre de leur mission et décide de procéder aux remboursements de leurs frais,

- décide d'inscrire les crédits au budget primitif de la communauté de communes.

Fait et délibéré le 10 février 2000, à Crépy en Valois
3 voix contre
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 FEV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix février de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2000
60309 SENLIS

Date de la convocation : le vingt janvier deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 56
Pouvoirs: 6
Votants: 62

Présents : MM. DRILLET - HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – MOQUET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – HAQUIN – PRADDAUDE – JOSSE – COLINDRE – LAISIER – CHEVREAU – HECQUET – MARTIN (s) – PFEIFFER – D'ABOVILLE – SEBASTIANIS – BIZOUARD – DAUDRE – MAGNIN – KOPEC (s) – BRILLION – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – LEFEBVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE –DOMPE – NAU – WATTIER – Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. CALLENS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – VECTEN – MEURANT - CHARDON – CORJEON – BACHELIER – Mme REGNIER (s) – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HEURTAUT – LOISELEUR – BAUDRY – GREBAUT – COULON – GONIAUX – SAPET – PROT – DREMIERE – VALUN – GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – DELACROIX – LEGEAY – LEGER – BOUQUIN – ROSE – VIVANT – SCHWENCK – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – REGNIEZ – de BERTIER – BECUS – MOREAU – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY.

Pouvoirs : MM. GONICHON (Gilocourt) à Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) – PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles) – M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à M. CALLENS (Rouville) - M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : Emplois jeunes - Tableau des effectifs du service de l'enseignement musical

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,
Vu les lois du 16 et 17 octobre 1997 relative au développement pour l'emploi des jeunes,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

- décide de créer 2 postes d'emplois jeunes à temps complet ayant une fonction de « médiateur culturel » chargés d'intervenir dans le milieu extra scolaire, de procéder à des interventions musicales petite enfance, d'assurer la régie du matériel et l'accueil du service de l'enseignement musical,

- choisit de les rémunérer sur la base d'un SMIC, la base de salaire sera majorée selon les diplômes et l'expérience des candidats dans la limite de 9 000 F bruts mensuel,

- autorise le président à signer tous les actes nécessaires au recrutement des deux agents,

- autorise les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements occasionnés dans le cadre de leurs missions et décide de rembourser leurs frais de déplacement selon les barèmes de la fonction publique,

- décide que les crédits seront inscrits au budget primitif de la communauté de communes.

Fait et délibéré le 10 février 2000, à Crépy en Valois
3 voix contre
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 FEV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix février de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2000
60309 SENLIS

Date de la convocation : le vingt janvier deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 56
Pouvoirs: 6
Votants: 62

Présents : MM. DRILLET - HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – MOQUET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – HAQUIN – PRADDAUDE – JOSSE – COLINDRE – LAISIER – CHEVREAU – HECQUET – MARTIN (s) – PFEIFFER – D'ABOVILLE – SEBASTIANIS – BIZOUARD – DAUDRE – MAGNIN – KOPEC (s) – BRILLION – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – LEFEBVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE –DOMPE – NAU – WATTIER – Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. CALLENS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – VECTEN – MEURANT - CHARDON – CORJEON – BACHELIER – Mme REGNIER (s) – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HEURTAUT – LOISELEUR – BAUDRY – GREBAUT – COULON – GONIAUX – SAPET – PROT – DREMIERE – VALUN – GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – DELACROIX – LEGEAY – LEGER – BOUQUIN – ROSE – VIVANT – SCHWENCK – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – REGNIEZ – de BERTIER – BECUS – MOREAU – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY.

Pouvoirs : MM. GONICHON (Gilocourt) à Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) – PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles) – M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à M. CALLENS (Rouville) - M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : Adhésion à la Mutualité de l'Oise des Agents Territoriaux

Vu l'article 5523-2 du code de la mutualité,
Vu le principe de parité avec les agents de l'Etat, et la possibilité pour des collectivités d'apporter leurs concours aux sociétés mutualistes auxquelles adhérent leurs agents,

Le Conseil Communautaire décide, après avoir délibéré,

- d'attribuer à la Mutualité de l'Oise des agents territoriaux – 4, rue Gui Pantin à Beauvais – une subvention de 25 % du montant global des cotisations réglées par les salariés adhérents,

- d'inscrire le montant à l'article 6574 du budget primitif de la Communauté de Communes la somme est de 672 francs.

Fait et délibéré le 10 février 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 FEV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

13-00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix février de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2000
COMPIEGNE

Date de la convocation : le vingt janvier deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 56
Pouvoirs: 6
Votants: 62

Présents : MM. DRILLET - HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – MOQUET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – HAQUIN – PRADDAUDE – JOSSE – COLINDRE – LAISIER – CHEVREAU – HECQUET – MARTIN (s) – PFEIFFER – D'ABOVILLE – SEBASTIANIS – BIZOUARD – DAUDRE – MAGNIN – KOPEC (s) – BRILLION – GENTIL – DAWINT – DOUET – BRIATTE – LEFEBVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – GAGE –DOMPE – NAU – WATTIER – Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. CALLENS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – VECTEN – MEURANT - CHARDON – CORJEON – BACHELIER – Mme REGNIER (s) – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : Mme MOTTE – MM. LEROUX – HEURTAUT – LOISELEUR – BAUDRY – GREBAUT – COULON – GONIAUX – SAPET – PROT – DREMIERE – VALUN – GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – DELACROIX – LEGEAY – LEGER – BOUQUIN – ROSE – VIVANT – SCHWENCK – THUILLIER – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – REGNIEZ – de BERTIER – BECUS – MOREAU – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – OURY.

Pouvoirs : MM. GONICHON (Gilocourt) à Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) – PROVOST (Marolles) à M. DAWINT (Marolles) – M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à M. CALLENS (Rouville) - M. GIRAUDON (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : Subvention à la PAIO

Après que le président ait présenté les modalités de la convention de partenariat avec la PAIO,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

- d'attribuer une subvention à la PAIO du Valois (14 rue Jean Jacques Rousseau à Crépy en Valois), de 99 300 francs composée ainsi :

76 500 francs pour le fonctionnement de la structure,

7 000 francs pour le secrétariat de l'AREAF et,

15 800 francs pour l'action les «matinées de l'emploi»;

- d'inscrire la somme à l'article 6574 du budget primitif de la communauté de communes.

Fait et délibéré le 10 février 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 FEV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date de la séance : le vingt deux février deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le deux février deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 17
Votants : 17

Etaient présents (14) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Daudré, Douet, Drillet, M.Dupille, Gage, M.Guiraud, , Mme Motte, Praddaude, Proffit, Prot, Provost, Sapet.
Etaient excusés (4) : MM. Chartier, Moreau, Wattier, Mme Rose.

Objet : **Contrat de bail locaux « enseignement musical »**

Considérant la délégation de l'assemblée communautaire au bureau du 11.03.99,

Vu la convention de mise à disposition de locaux proposée par la commune de Nanteuil,

Le bureau décide à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux situés au 1er étage du bâtiment contigû à l'hôtel de Ville, Place de la République (Nanteuil le Haudouin).

- d'inscrire le montant du loyer dans le budget primitif de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré le 22 février 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
- 8 MARS 2000

Formalités de publicité : 29 FEV. 2000
Visa de la sous-préfecture :

DELIBERATION DU BUREAU
PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date de la séance : le vingt deux février deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le deux février deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 17
Votants : 17

Etaient présents (17) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Daudré, Douet, Drillet, M.Dupille, Gage, M.Guiraud, , Mme Motte, Praddaude, Proffit, Prot, Provost, Sapet.
Etaient excusés (4) : MM. Chartier, Moreau, Wattier, Mme Rose.

SOUS-PREFECTURE
- 8 MARS 2000
60309 SENLIS

Objet : **Matériel musical**

Considérant la délégation de l'assemblée communautaire au bureau en date du 11 mars 1999,

Le bureau décide à l'unanimité,

- Que le matériel acheté par la Communauté de Communes du Pays de Valois pour le projet de « l'enseignement musical » contribue à augmenter le patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

- Que lorsque le matériel présente des conditions suffisantes de durabilité et de consistance, le Président mandatera le matériel en dépenses d'investissement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 22 février 2000
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

Formalités de publicité : 29 FEV. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 22 février 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le vingt deux février deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le deux février deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 17
Votants : 17

Etaient présents (14) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, , Daudré, Douet, Drillet, M.Dupille, Gage, M.Guiraud, , Mme Motte, Praddaude, Proffit, Prot, Provost et Mme Rose
Etaient excusés (4) : MM. Chartier, Moreau, Wattier, Mme Rose.

Objet : F.R.D.L. Volet 2000 du Triennal 1999/2000/2001

Considérant l'enveloppe globale de 12 651 150 francs qui a été allouée à la Communauté de communes par le Conseil Régional de Picardie pour le Triennal 1999/ 2000 / 2001, dans le cadre de sa politique de développement local,

Considérant les règles financières et modalités d'intervention du Fonds de Développement Local (F.R.D.L.) rappelées par Monsieur Josselin ROBERT, Chargé de mission du Conseil Régional de Picardie auprès de la Communauté de communes du Pays de Valois,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subvention pour l'année 2000,

Décide à l'unanimité

SOUS-PREFECTURE
- 8 MARS 2000
60209 SENLIS

D'accepter les actions présentées dans le volet 2000 du Triennal

De retirer le dossier de la commune de Mareuil sur Ourcq concernant un Centre d'accueil périscolaire. Ce projet étant éligible au F.R.D.L., il est proposé de le présenter au prochain dépôt de programme, soit décembre 2000, lorsqu'il sera à un stade d'avancement suffisant

D'accepter les taux de subvention pré-définis, soit un montant total de subventions demandées de 1 805 900 francs pour l'année 2000, ainsi que les demandes de dérogation présentées

De retenir dorénavant le principe d'une intervention du F.R.D.L. à hauteur de 50 % pour les études de faisabilité cadrant avec la Convention d'objectifs, ce taux pouvant être toutefois porté à posteriori à 80 % si cette étude de faisabilité est suivie d'une étude de réalisation (le taux de subvention de cette dernière étant alors majoré d'un pourcentage équivalent à 30 % du coût H.T. de l'étude de faisabilité).

D'appliquer cette nouvelle règle dès le volet 2000

D'autoriser le Président à déposer, pour instruction, les dossiers à la Direction de l'Aménagement du Conseil Régional de Picardie, laissant aux maîtres d'ouvrage concernés le délais maximum d'un mois pour faire parvenir à la Communauté de communes les pièces listées en annexe. A l'issue de ce délais, tout dossier non complété sera systématiquement retiré par la Direction de l'Aménagement, sur demande de la Communauté de communes du Pays de Valois.

Fait et délibéré le 22 février 2000
Le Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 29 FEV. 2000
Visa de la sous-préfecture :

SOUS-PREFECTURE
- 8 MARS 2000
60309 SENLIS

ANNEXE :

Dans le cadre de l'instruction des dossiers du volet 2000 F.R.D.L., les communes doivent impérativement fournir dans un délais d'un mois les pièces listées ci-dessous, sous peine d'un retrait systématique de leur dossier :

- Ognes	Délibération positive du Conseil municipal de la commune de Chèvreville, à propos de l'équipement sportif en R.P.I.
- Bonneuil en Valois :	plan de financement rectifié et délibération du Conseil
- Morienval :	plan de financement visé par le maire avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Rouville :	plan de financement rectifié et visé par le maire, délibération du Conseil
- Crépy en Valois :	délibérations du Conseil faisant apparaître les plans de financement rectifiés pour les études de faisabilité, le choix du bureau d'études
Vaumoise	devis détaillé, plan de financement visé par le maire et délibération du Conseil

SOUS-PREFECTURE
- 8 MARS 2000
60309 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : **Budget primitif 2000**

Vu la loi du 10 janvier 1980, articles 2 et 3 relatifs aux principes à respecter en matière de fixation des taux d'impositions des quatre taxes locales,

Vu le Conseil Communautaire du 10 février 2000 relatif au débat d'orientation budgétaire,

Et après que le Président ait présenté le budget général de la communauté par nature et par fonctions,

Les délégués décident, après avoir délibéré,

- d'approuver le budget primitif 2000 par nature qui s'élève à :
  - 37 880 000 F pour la section de fonctionnement
  - 4 777 000 F pour la section d'investissement

SOUS-PREFECTURE
- 4 MAI 2000
60309 SENLIS

- de percevoir 6 653 KF de recette de taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

- d'augmenter les taux d'impositions des quatre taxes directes afin d'équilibrer le budget, selon la méthode de la variation proportionnelle, le coefficient de variation est de : + 1,104962, les taux votés sont :

→ taxe d'habitation : **1,71 %**
→ taxe foncière bâti : **3,31 %**
→ taxe foncière non bâti : **6,55 %**
→ taxe professionnelle : **2,01 %**

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 02 MAI 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
- 4 MAI 2000
60309 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2000
60309 SENLIS

Objet : Bâtiment Industriel Locatif

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

Constate que le compte administratif, tenu par l'ordonnateur, est conforme au compte de gestion, tenu par le comptable du trésor.

Vote le compte administratif 1999 du budget annexe assujetti à la T.V.A.,
. soit un excédent de fonctionnement de : **85 782,50 F**
. soit un excédent d'investissement de : **144 619,33 F**

Affecte l'excédent de fonctionnement en recette de fonctionnement et l'excédent d'investissement en recette d'investissement du budget primitif 2000.

Vote le budget primitif du budget annexe du Bâtiment Industriel Locatif qui s'équilibre ainsi (en hors taxes) :

Section de fonctionnement

Dépenses	**Recettes**
200 606 F	250 783 F

Section d'investissement

Dépenses	**Recettes**
144 619 F	144 619 F

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 07 AVR. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : Lancement de l'appel d'offres collecte sélective et traitement des déchets ménagers

Vu l'article 5211-10 du code général de collectivités territoriales,

Et après que le président ait rappelé que la plupart des contrats actuels de collecte et traitement arrivent à échéance au 30 juin 2000 et qu'il convient d'assurer la continuité du service public,

Qu'un appel d'offres est en cours pour l'acquisition de bacs destinés à la collecte sélective en porte à porte des déchets,

Que les délais de livraison probables des contenants sont susceptibles de reculer jusqu'à septembre,

Que toutes les modalités de la collecte et du traitement ne sont pas encore clairement définies et qu'il est souhaitable néanmoins que le lancement de l'appel d'offres se fasse prochainement,

Le conseil communautaire décide,

De déléguer au bureau, après qu'il ait consulté la commission d'appel d'offres et le groupe de travail « tri sélectif », les décisions relatives au lancement de la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers en ce qui concerne les points suivants :

- La collecte sélective des déchets ménagers,

- Le traitement de la fraction résiduelle des déchets non triés,

- La fourniture et le vidage des colonnes à verre.

Que le bureau informera les délégués à la prochaine assemblée communautaire de toutes les décisions prises en vertu de cette délégation.

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11 AVR. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries)

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : Enseignement musical – Régies financières

Vu l'article 5211-10 du CGCT,
Vu l'article 18 du décret du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997,
Après que le vice-président, en charge des affaires culturelles et de la vie associative, ait présenté les difficultés pour l'acquittement direct de certaines dépenses dans le milieu des professionnels de la musique et la nécessité de recouvrir directement les recettes liées à cette activité (entrées…),

Le Conseil Communautaire décide, après avoir délibéré,

- d'autoriser le président à créer une régie d'avances et une régie de recettes pour l'action de l'enseignement musical.

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 07 AVR. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : Plan de financement de la cellule « animation et gestion de l'eau »

Vu la délibération du bureau en date du 15 juin 1999 approuvant le plan de financement de la cellule « animation et gestion de l'eau »,

Vu les propositions de commission habitat du 9 mars 1999,

Et après que le président ait expliqué que le budget de fonctionnement de la mission a été insuffisamment évalué lors des premières estimations,

Le conseil communautaire décide,

De *modifier* le budget annuel du projet et de le porter de 280 KF à 350 KF répartis de la façon suivante :

Dépenses		**Recettes**	
Salaire animateur	160 000	Agence de l'Eau (70%)	245 000
Charges	100 000	Région (7,5 %)	26 000
Investissement	73 000	Communauté de communes (22,5%)	79 000
Equipement bureau	5 000		
Divers fonctionnement	12 000		
Total	**350 000**	**Total**	**350 000**

D'*inscrire* les crédits dans le budget primitif 2000,

De *solliciter* le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11 AVR. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M. DESOURTEAUX (Péroy les Gombries).

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

Objet : **Création des postes pour le Chantier-Ecole**

Vu le cadre législatif relatif aux contrats emploi-solidarité (loi du 19/12/89) et aux contrats emploi-consolidés,

Vu le dispositif du Chantier-Ecole,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de créer 4 postes de contrat emploi-solidarité à temps complet,
- de créer 7 postes de contrat emploi-consolidé à temps complet.

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 0 9 AOUT 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
1 0 AOUT 2000
60309 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries)

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2000
60309 SENLIS

Objet : Convention Communauté de Communes du Pays de Valois – Communes dotées d'un CPI

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment aux issus de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999,

Et après que le Président ait fait lecture du projet de convention entre la Communauté de Communes et les communes dotées d'un centre de première intervention,

Le conseil communautaire,

- autorise le Président à signer des conventions pour l'exercice de la compétence de la Communauté de Communes en matière de centre de première intervention avec les communes de : **Mareuil sur Ourcq – Brégy – Boissy Fresnoy – Versigny.**

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 07 AVR. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente mars de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt cinq février deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 51
Pouvoirs: 8
Votants: 59

Présents :– Mme MOTTE - MM. DRILLET- HAMELIN – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. BARA (s) LOISELEUR – MOQUET – OLIVEIRA (s) – de STERCKE – GONIAUX – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – GREHAN – DREMIERE – COLINDRE – TRAINSEL (s) - LAISIER – CONTE - HECQUET – Mme D'ABOVILLE – MM. SEBASTIANIS – DELACROIX - DAUDRE – LAMERAND – LEFEVRE – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – DESOURTEAUX - WATTIER – Mme ROSE – MM. GENTIL - PROVOST – DAWINT – DUPILLE – THUILLIER – BRAYER – Mme GIBERT – MM. CALLENS – MOREAU - VAN HOEYLANDT – VECTEN – MEURANT - CHARDON – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. LEROUX – HEURTAUT – TRIBOULET - BAUDRY – GREBAUT – COULON – L'ENFANT - GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU - VALUN – GUIRAUD – PFEIFFER - LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – BIZOUARD - MAGNIN – LEGEAY – FERTE – DUMONT – TORET – REGNIEZ – LEGER – BOUQUIN – BRILLION – DOUET – BRIATTE – VIVANT – SCHWENCK - LEDOUX – de BERTIER – Mme GUIBERT MM. BECUS – PHILIPPON –CORJEON - BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT –BACHELIER - OURY.

Pouvoirs : M. CASSA (Gilocourt) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. BIZOUARD (Gondreville) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. VECTEN (Silly le Long) – M. CHARTIER (Silly le Long) à M. THEVENIN (Silly le Long) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois) – M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) M. BOULLAND (Betz) à M. PROVOST (Marolles) – M. NAU (Péroy les Gombries) à M.DESOURTEAUX (Péroy les Gombries)

Secrétaire de séance : M. DAUDRE

****

SOUS-PREFECTURE
14 AVR. 2000
60309 SENLIS

Objet : Subventions

Vu l'article 65748, fonction 33 du budget de la Communauté de Communes,

Vu la réunion de la commission « Vie Associative » le 20 mars 2000,

Vu la réunion du bureau du 21 mars 2000,

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant
Festivalivres 60800 Crépy en Valois	Manifestation de promotion du livre auprès d'un jeune public (mai 2000)	37 KF
MJC 60800 Crépy en Valois	16 séances de théâtre jeunes publics (novembre 2000 et février 20001	40 KF
Scènes en Valois 60620 Betz	Festival théâtral du Valois (1er et 2 juillet 2000)	40 KF
MJC Bibliothèque 60800 Crépy en Valois	Manifestation des Livres et Vous (mars 2000)	20 KF
Les ADEX 60800 Rouville	Aide à la diffusion culturelle des artistes du Valois	8 KF
		TOTAL 145 KF

Fait et délibéré le 30 mars 2000, à Betz
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 07 AVR. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Bureau du 18 avril 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix-huit avril deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin à 20 h 30.
Date de la convocation : le quatre avril deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 16

Etaient présents (15) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Guiraud, Moreau, Mme Motte, Proffit, Provost.
Etaient excusés (5) : MM. Dupille, Praddaude, Prot, Sapet et Mme Rose
Pouvoir (1) : M. Wattier à M. Douet.

Objet : Lancement de l'appel d'offres collecte sélective et traitement des déchets ménagers.

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 février 2000 relative au lancement de l'appel d'offres pour l'achat des contenants,

Vu la lettre du 10 mars de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes relative au marché de traitement des ordures ménagères en deux zones,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2000 délégant au bureau la prise des décisions relatives aux caractéristiques du lancement de la collecte sélective et du traitement des déchets ménagers,

Vu la lettre du 30 mars de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes relative à la collecte du verre,

Et après que le président ait exposé au bureau la situation actuelle du ramassage des ordures ménagères (la plupart des contrats actuels de collecte et traitement arrivent à échéance au 30 juin 2000 et la particularité du canton de Crépy avec l'existence d'une régie intercommunale) et qu'il convient d'assurer la continuité du service,

Que, compte tenu des délais de livraison probables des bacs, la collecte sélective ne pourra être engagée qu'en septembre,

Que les particularités de l'appel d'offres sont les suivantes :

SOUS-PREFE
31 MAI 2000
60300

Lot n°1 – Collecte sélective des déchets ménagers selon le calendrier évoqué précédemment.

Sont concernées par la collecte des ordures ménagères non triées les communes des cantons de Nanteuil et Betz (à l'exception de Gondreville et Lévignen), le ramassage est bihebdomadaire.

Sont concernées par la collecte des emballages et journaux magazines en deux flux hebdomadaire les cantons de Nanteuil, Betz et la commune de Crépy en tranche ferme, et, le canton de Crépy (avec Gondreville et Lévignen) en tranche conditionnelle.

Sont concernées par le ramassage des encombrants les cantons de Nanteuil et Betz (sauf Gondreville et Lévignen) quatre fois dans l'année et une plus-value de huit ramassages supplémentaires est demandée.

La durée du marché est de quatre ans ferme et reconductible deux fois par période d'un an.

Le vidage des colonnes à verre pour tout le territoire est compris dans ce lot avec évacuation du verre.

Lot n°2 – Traitement de la fraction résiduelle – Secteur A

Le secteur A correspond aux communes de la collectivité situées sur le canton de Nanteuil.

La période est de deux ans renouvelable deux fois par période de un an.

Lot n°3 – Traitement de la fraction résiduelle – Secteur B

Le secteur B correspondant aux communes de la collectivité situées sur le canton de Betz et Crépy.

La période est de deux ans renouvelable deux fois par période de un an.

Lot n°4 – Fourniture de colonnes à verre

Il y a 66 colonnes à verre destinées à la collecte sélective en apport volontaire.

Les membres décident, après avoir délibéré,

- de lancer les appels d'offres ouverts européens, tels que présentés ci-dessus,

SOUS-PREFECT...
31 MAI 2000
60309 - S...

- de demander à la DDAF de procéder aux appels d'offres avec publication au JOCE, BOAMP et moniteur des T.P.

Fait et délibéré le 18 avril 2000
A l'unanimité

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

Formalités de publicité : 29 MAI 2000
Visa de la sous-préfecture :

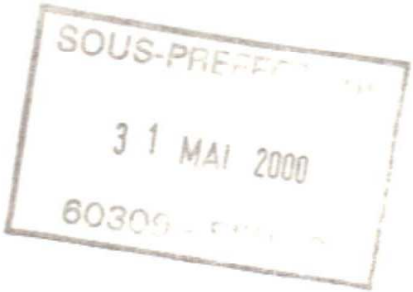

Bureau du 18 avril 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix-huit avril deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le quatre avril deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 16

SOUS-PREFECTURE
17 MAI 2000
60309 SENLIS

Etaient présents (15) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Guiraud, Moreau, Mme Motte, Proffit, Provost.
Etaient excusés (5) : MM. Dupille, Praddaude, Prot, Sapet et Mme Rose
Pouvoir (1) : M. Wattier à M. Douet.

Objet : Indemnités de sinistre – Bris de glace

Vu la délégation de l'assemblée communautaire au bureau pour l'encaissement des recettes sans limitation de montant (délibération du 11 mars 1999),

Et après que le Président ait exposé aux membres du bureau les faits survenus le 10 novembre 1999 au gymnase de Betz,

Le bureau décide d'accepter à l'unanimité :

Les indemnités de sinistre de l'assureur Groupama qui s'élèvent aux frais de remise en état, à savoir pour Betz à **1 272,06 F** et de les imputer à l'article 7911 du budget.

Fait et délibéré le 18 avril 2000

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 15 MAI 2000
Visa de la sous-préfecture :

Bureau du 18 avril 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix-huit avril deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le quatre avril deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 16

SOUS-PREFECTURE
25 MAI 2000
60309 SENLIS

Etaient présents (15) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Guiraud, Moreau, Mme Motte, Proffit, Provost.
Etaient excusés (5) : MM. Dupille, Praddaude, Prot, Sapet et Mme Rose
Pouvoir (1) : M. Wattier à M. Douet.

Objet : Dépenses d'investissement

Vu l'instruction de la comptabilité publique de 1992 disposant que les biens de moins de 4 000 F sont inscrits en section de fonctionnement sauf s'ils figurent sur une liste établie par la direction de la comptabilité publique et si le conseil municipal en a décidé autrement,

Vu la loi de finances rectificative pour 1998, en son article 47,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 1999,

Le bureau décide,

- de l'imputation en section d'investissement de l'achat d'un rétroprojecteur dont la valeur est inférieure à 4 000 F.

Fait et délibéré le 18 avril 2000

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Formalités de publicité : 16 MAI 2000
Visa de la sous-préfecture :

28-00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Secrétaire Général
Dominique LAURENT

Bureau du 23 mai 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le vingt-trois mai deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le trois mai deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 17

Etaient présents (15) : MM. Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Mme Motte, Praddaude, Proffit, Provost, Sapet, Wattier
Etaient excusés (6) : MM. Bachelier, Chartier, Dupille, Guiraud, Prot, et Mme Rose
Pouvoir (2) : M. Dupille à M. Drillet, M. Guiraud à M. Daudré.

Objet : Travaux d'amélioration de la voirie communale

SOUS-PRÉFECTURE
22 SEP. 2000
60300 SENLIS

Après que le Président ait :

- donné lecture des résultats de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 19.04.2000 et 23.05.2000, dans le cadre du marché d'appel d'offres pour les travaux d'amélioration de la voirie communale - Année 2000 -, à savoir : entreprise Routière Morin retenue, pour un marché de 1 260 936,80 F H.T., entreprise la moins disante.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, :

- retiennent le choix de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : Entreprise Routière Morin retenue pour un marché de 1 260 936,80 F H.T.

- autorisent le Président à signer le marché correspondant et tous les actes relatifs à ce dossier

Fait et délibéré le 23 mai 2000

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

Cette délibération, avec la deuxième délibération relative aux travaux d'amélioration de la voirie communale établie ce jour, annule, pour erreur matérielle, la délibération unique publiée le 25.05.2000 visée par la Sous-Préfecture le 31.05.2000.

Formalités de publicité : 21.09.2000
Visa de la sous-préfecture :

Mairie de NANTEUIL le HAUDOUIN

Bureau du 23 mai 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le vingt-trois mai deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le trois mai deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 17

Etaient présents (15) : MM. Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Mme Motte, Praddaude, Proffit, Provost, Sapet, Wattier
Etaient excusés (6) : MM. Bachelier, Chartier, Dupille, Guiraud, Prot, et Mme Rose
Pouvoir (2) : M. Dupille à M. Drillet, M. Guiraud à M. Daudré

SOUS-PRÉFECTURE
22 SEP. 2000
60300 SENLIS

Objet : Travaux d'amélioration de la voirie communale

Après que le Président ait :

- rappelé les délibérations prises le 15.11.1999 en Assemblée Générale concernant le programme 2000 de travaux d'amélioration de la voirie communale :
  . subvention Conseil Général
  . demande de concours de la D.D.E. pour une mission de maîtrise d'oeuvre, dont l'annexe faisait mention que «Article 3 : l'ouvrage à réaliser appartient au domaine de l'infrastructure. Il lui est affecté le 2ème degré de complexité » et que «Article 8 : le taux, lu dans le barème de l'article 6 de l'arrêté ministériel modifié du 7 décembre 1979 est de 6,10 %, qui multiplié par le coefficient représentant l'étendue de la mission conduit à un taux de rémunération de la mission de 3,36 % ».

- précisé que le concours de la D.D.E. a été autorisé par M. le Préfet le 29.12.1999

- donné lecture de l'estimation prévisionnelle définitive transmise par la D.D.E. pour un montant de 1 617 794,00 F H.T., aux conditions économiques du mois d'octobre 1999

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré :

- acceptent cette estimation prévisionnelle définitive

.../...

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

.../...1

- acceptent le forfait de rémunération initiale définitif égal à 54 357,88 F H.T., produit de l'estimation prévisionnelle définitive de 1 617 794,00 F H.T. par ce taux de rémunération de la mission de 3,36 %.

Fait et délibéré le 23 mai 2000

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Cette délibération, avec la deuxième délibération relative aux travaux d'amélioration de la voirie communale établie ce jour, annule, pour erreur matérielle, la délibération unique publiée le 25.05.2000 visée par la Sous-Préfecture le 31.05.2000.

Formalités de publicité : 21.09.2000
Visa de la sous-préfecture :

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : **Compte administratif exercice 1999 du budget général de la Communauté de Communes du Pays de Valois**

Vu l'article L2121-31 du CGCT,

Vu le compte de gestion établi par le receveur intercommunal,

Vu la présentation des crédits budgétaires ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Et après que le Président ait nommé un autre Président de séance et ait quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- approuve le résultat de l'exercice en section de fonctionnement (+7 014 992,52 F) et en section d'investissement (-2 341 995,73 F),

- constate la conformité du compte de gestion et du compte administratif.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice 1999**

Vu la délibération constatant l'approbation du compte administratif 1999 et sa conformité avec le compte de gestion,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que lors de l'élaboration du budget 1999, la section d'investissement était équilibrée par un autofinancement complémentaire provenant de la section de fonctionnement et que cet autofinancement ne fait pas l'objet d'une écriture comptable en cours d'exercice,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- constate : Excédent de fonctionnement : 7 014 992,52 F
  Déficit d'investissement : 2 341 995,75 F

NANTEUIL le HAUDOUIN

- équilibre la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser (le solde net de la section d'investissement est de 187 377,37 F) en procédant à l'affectation de la somme suivante en recette d'investissement du compte 1 068 « Autres réserves » : 2 529 373,10 F

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2000
60309 SENLIS

Objet : **Avenants aux contrats O.M.**

Vu le projet de mise en place de la collecte sélective du Valois,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2000 déclarant l'appel d'offres, pour le choix du collecteur, infructueux,

Considérant la période transitoire entre les contrats actuels arrivant à échéance et le contrat du futur collecteur,

Et compte tenu du fait que les avenants n'ont pas pour conséquence de bouleverser l'économie du marché initial et qu'ils ne modifient en rien l'objet des prestations,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- constate qu'il convient de poursuivre les relations contractuelles avec les prestataires actuels pour le ramassage et le traitement des déchets ménagers,

- note que la Société USP-ONYX fait une proposition d'augmentation des coûts en raison de l'évolution du prix du traitement et pour tenir compte des 35 heures, soit un coût mensuel de 83 KF/H.T. pour le Plessis Belleville et 44 KF/H.T. pour Lagny le Sec, et que cette augmentation du prix de base n'a pas pour effet d'augmenter de + 5 % la masse totale du marché,

- note qu'à l'exception des deux contrats précités, les montants des prestations restent identiques pour la période transitoire,

- autorise le Président à signer avec les entreprises actuellement prestataires des avenants aux contrats jusqu'à la mise en place de la collecte sélective et le choix du collecteur.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
2 contre, 3 abstentions
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.
Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : **Emprunt de 2 850 000 F**

Vu le budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois, notamment son article 16 412,

Vu la présentation par le Président de l'objet de l'emprunt pour financer l'achat de colonnes à verre et de contenants pour la collecte sélective,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie un emprunt présentant les caractéristiques suivantes :

. un montant de 2 850 000 F,
. une durée de 8 ans,
. un remboursement par semestrialités constantes,

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

. un taux de 5,10 %.

- autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60300 SENLIS

Objet : **Emplois-jeunes – Tri sélectif**

Vu la loi du 2 mars 1982 modifié,

Vu les lois du 16 et 17 octobre 1997 relatives au développement pour l'emploi des jeunes,

Vu le projet de mise en place de la collecte sélective,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'emploi-jeune à temps complet chargé du « pilotage de l'organisation, de la communication et de la coordination de la collecte sélective »,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- décide de créer deux postes d'emplois-jeunes « ambassadeur du tri » chargé de l'animation de la collecte sélective par des actions sur le terrain dans le cadre de la sensibilisation du projet,

- décide de rémunérer sur la base d'un SMIC et choisit de majorer le salaire selon les diplômes et l'expérience des candidats dans la limite de 14 000 F bruts mensuels pour la personne chargée du pilotage du projet et dans la limite de 11 000 F bruts mensuels les ambassadeurs du tri,

- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au recrutement des agents,

- autorisent les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements occasionnés dans le cadre de leur mission et décide de rembourser leurs frais de déplacement selon les barèmes de la fonction publique.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 12 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) – Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2009
60309 SENLIS

****

Objet : **Dossier subvention ADEME**

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités locales,

Vu le budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Et après que le Président ait rappelé les différentes étapes de la mise en place de la collecte sélective et le soutien apporté par les partenaires tels que l'ADEME,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- délègue au bureau le pouvoir de délibérer sur le plan d'action et le plan de financement relatifs aux modalités de mise en place de la collecte sélective pour le collectif (les immeubles) dans le but de la présentation d'un dossier de subvention à l'ADEME,

Valois
NANTEUIL le HAUDOUIN

- prend note que le bureau informera à la prochaine assemblée les décisions prises sur la base de cette délégation.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60309 SENLIS

****

Objet : **Dossier subventions ADEME (contenants et plan de communication)**

Vu les délibérations du Conseil Communautaire relatives au projet,

Vu le budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Et après que le Président ait présenté l'entreprise sélectionnée pour la fourniture des contenants et les modalités du projet de communication de la collecte sélective,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- approuve l'achat des contenants et les modalités du plan de communication de la collecte sélective,

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- décide du plan de financement suivant :

Contenants en H.T.

TOTAL	**3 117 784 F**
Emprunt (80 %)	2 494 228 F
ADEME (20 %)	623 556 F

La Communauté de Communes du Pays de Valois contracte un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne qu'elle remboursera sur 8 ans.

Plan de communication

TOTAL	**872 F**
ECO-EMBALLAGE (50 %) et plafond en F/hab. 3 F puis 2 F	300 F
ADEME (20 %)	129 F
Fonds propres (30 %)	443 F

Les fonds propres proviennent de la reprise de l'excédent de l'exercice 1999, pour les années 2001 et 2002, la Communauté de Communes va dégager de l'autofinancement (un excédent de recette de fonctionnement).

- décide de l'inscription des crédits au budget supplémentaire 2000,

- sollicite une subvention de l'ADEME.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le :
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60509 SENLIS

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60209 SENLIS

Objet : **Achat des colonnes à verre**

Vu le projet de mise en place de la collecte sélective,

Vu le choix opéré par la commission d'appel d'offres le 15 juin 2000,

Vu le budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois et le plan de financement de l'acquisition des contenants,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- autorise le Président à signer avec l'entreprise ALPES COMPOSITES pour l'acquisition des colonnes à verre insonorisées telles que exposées dans la proposition soumise à l'appel d'offres (7 200 F H.T. l'unité),

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- sollicite une subvention d'Eco-emballages.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60303 SENLIS

****

Objet : **Création d'un poste d'Attaché**

Vu la loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Et après que le Président ait exposé aux délégués que compte tenu de l'évolution de la Communauté de Communes (augmentation du budget, nouvelles compétences, nombre croissant de délibérations et arrêtés) il convient de créer un poste d'Attaché territorial chargé des dossiers administratifs et financiers,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, cadre A de la filière administrative,

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- décide de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, cadre A de la filière administrative,

- décide d'autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel dans le cadre de ses déplacements et de lui rembourser les frais occasionnés dans le cadre de sa mission (déplacements, repas …),

- de lui appliquer le régime indemnitaire délibéré par la collectivité.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 12 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60300 SENLIS

Valois 60340 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2000
60309 SENLIS

Objet : **Contrat « Petite Enfance et temps libre »**

Vu les travaux de la commission « équipements et services à la population »,

Et après que M. Boulland ait présenté les positions des commissions locales, et ait présenté le projet du contrat « Petite enfance et temps libre »,

Le Conseil Communautaire décide, après avoir délibéré,

- de proposer aux communes adhérentes la définition de plan d'actions pour développer les services en direction de l'enfance et de la jeunesse,

- de mandater les Centres Sociaux Ruraux pour organiser cette réflexion en lien avec la commission « équipements et services à la population ».

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- de solliciter la Caisse d'Allocation Familiales de Creil afin de proposer à une prochaine assemblée générale des contrats « Petite enfance et temps libre » à l'échelon communautaire.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois 60410 NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
18 AOUT 2000
60700 PONT-STE-MAXENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

Objet : **Création d'un poste de contrat emploi-consolidé**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

- décide de créer un poste de contrat emploi-consolidé, à temps complet, pour l'entretien et le nettoyage du gymnase intercommunal situé à Betz.

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 09 AOUT 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
10 AOUT 2000
60309 SENLIS

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2000
60309 SENLIS

Objet : **Subventions**

Vu le budget primitif 2000, notamment ses articles 65748,

Le Conseil Communautaire approuve, après avoir délibéré, les subventions suivantes :

- Oise-Est Initiative (PFIL) : 130 000 F (100 000 F pour le fonds d'intervention et 30 000 F pour le fonctionnement de la structure), à l'unanimité.
- Radio Valois Multien : 75 000 F, à l'unanimité.
- Crépy 2000 : 50 000 F (animation de journées pour le passage à l'an 2000), (9 contre, 4 abstentions).

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- Canton de Crépy (à l'unanimité)

OTSI de Crépy	25 000 F
Automne Village	5 000 F

- Canton de Betz (à l'unanimité)

Centre Social Rural	97 152 F
Foyer Rural du Valois Multien	8 000 F
ADMR de Betz	5 000 F
USEP	4 000 F
Anciens combattants	1 000 F

- Canton de Nanteuil (à l'unanimité)

Sport libre	50 000 F
Basket club	12 000 F
Association sportive Collège G. Cale	20 000 F
Foyer socio-éducatif	12 000 F
Voyages linguistiques	11 000 F
Initiation aux langues Ecoles élémentaires	1 500 F
Centre de documentation	9 000 F
Les archers du Nanteuillais	3 200 F
Centre Social Rural	4 000 F
ACAIL	7 300 F

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2000
60309 SENLIS

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

SOUS-PREFECTURE
19 JUIL. 2001
60309 SENLIS

****

Objet : **Développement de l'enseignement musical en Pays de Valois**

Vu l'article 5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le projet de développement de l'enseignement musical du Valois,

Et après que le Président et le Vice-président, M. Provost, aient présenté l'état d'avancée du dispositif musical en temps scolaire et extrascolaire, il est proposé un projet de développement de l'enseignement spécialisé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- décide de soutenir les associations du Valois ayant pour objet le développement de l'enseignement musical spécialisé,

- décide d'inscrire au budget supplémentaire la somme de 150 000 Francs (article 65, fonction 311) pour soutenir cette action,

- donne délégation au bureau pour le choix des structures attributaires de ces subventions dans la limite des crédits ouverts,

- prend note que le bureau informera à la prochaine assemblée les décisions prises sur la base de cette délégation.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17 JUIL. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le BAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
30 AOUT 2000
60309 SENLIS

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.
Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.
Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).
Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

Objet : **Etude de délimitation des bassins d'alimentation des captages d'eau potable**

Vu la décision du bureau en date du 22 juin 2000 approuvant le plan de financement de l'étude de délimitation des bassins d'alimentation des captages de la Communauté de Communes,

Après que le Président de la Commission « Eau- Assainissement » ait rappelé que, dans le cadre de la préparation d'un contrat rural, la Communauté de Communes souhaite mener une réflexion sur les actions qui pourraient être engagées par les différentes catégories d'usagers afin d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau ,

Et après que le Président de la Commission « Eau- Assainissement » ait expliqué que l'étude de délimitation des bassins d'alimentation des captages permettrait de disposer d'éléments techniques pour établir le programme du volet « Agriculture » du contrat rural, volet destiné à réduire les pollutions diffuses et accidentelles d'origine agricole,

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte :

- **le budget du projet estimé à 30 000 F H.T. soit 35 880 F T.T.C.**
- **le plan de financement suivant**

Agence de l'Eau Seine – Normandie	70%	25 116 F T.T.C.
Chambre d'Agriculture de l'Oise	15 %	5 382 F T.T.C.
Communauté de Communes du Pays de Valois	15%	5 382 F T.T.C.

et décide

De recourir à un cabinet pour effectuer cette étude,

D'inscrire les crédits au budget supplémentaire,

De solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine- Normandie, et de la Chambre d'Agriculture de l'Oise,

D'autoriser le Président de la Communauté de Communes, ou le Président de la Commission « Eau –Assainissement », par délégation, à signer tous les actes nécessaires.

SOUS-PREFECTURE
30 AOUT 2000
60309 SENLIS

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie conforme à l'original

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 24 AOUT 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :
Cette délibération annule et remplace celle transmise en Sous – Préfecture le 2 août 2000.

Valois NANTEUIL-le-HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

SOUS-PREFECTURE
29 SEP. 2000
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

Objet : **Etude de délimitation des bassins d'alimentation des captages d'eau potable**

Vu la décision du bureau en date du 22 juin 2000 approuvant le plan de financement de l'étude de délimitation des bassins d'alimentation des captages de la Communauté de Communes, et le principe de la co-maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Valois avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise,

Après que le Président de la Commission « Eau- Assainissement » ait rappelé que, dans le cadre de la préparation d'un contrat rural, la Communauté de Communes souhaite mener une réflexion sur les actions qui pourraient être engagées par les différentes catégories d'usagers afin d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau ,

Et après que le Président de la Commission « Eau- Assainissement » ait expliqué que l'étude de délimitation des bassins d'alimentation des captages permettrait de disposer d'éléments

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

techniques pour établir le programme du volet « Agriculture » du contrat rural, volet destiné à réduire les pollutions diffuses et accidentelles d'origine agricole,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte :

- **le budget du projet estimé à 30 000 F H.T. soit 35 880 F T.T.C.**
- **le plan de financement suivant**

Agence de l'Eau Seine – Normandie	70%	25 116 F T.T.C.
Chambre d'Agriculture de l'Oise	15 %	5 382 F T.T.C.
Communauté de Communes du Pays de Valois	15%	5 382 F T.T.C.

et décide

De recourir à un cabinet pour effectuer cette étude,

SOUS-PREFECTURE
29 SEP. 2000
60309 - SENLIS

D'inscrire les crédits au budget supplémentaire,

De solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine- Normandie,

De demander à la Chambre d'Agriculture de l'Oise, co-maître d'ouvrage de l'étude, de participer à son financement,

D'autoriser le Président de la Communauté de Communes, ou le Président de la Commission « Eau –Assainissement », par délégation, à signer tous les actes nécessaires.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
A l'unanimité
Copie conforme à l'original

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 26 SEP. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :
Cette délibération annule et remplace celle transmise en Sous – Préfecture le 30 août 2000.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du trente juin de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt trois juin deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 52
Pouvoirs: 12
Votants: 64

Présents : MM. LEROUX – THEVENOT (s) – GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – OLIVEIRA (s) – BOULLAND – DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – PRADDAUDE – COLINDRE – TRAISNEL (s) - Mmes ESTIER – HECQUET – VALUN – CHARTIER J.L. – Mme D'ABOVILLE – BIZOUARD – DELACROIX – LEJEUNE (s) - Mme LEGEAY – MM. LEGER – PROVOST – DOUET – BRIATTE – SCHWENCK – DUPILLE – THUILLIER – Mme de BESOMBES (s) – MM. LEFEVRE – TOUPET – Mme SEQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – WATTIER – FLUCHIRON (s) – CHOUVELON (s) – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – LEGER (s) – VECTEN – DUBREUIL (s) – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – MAURICE (s) – BARIZET.

Absents : MM. LOISELEUR – MOQUET – de STERCKE – COULON – GONIAUX – PROT – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – Mme PFEIFFER – MM. LECERF –AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – ROSE – BRILLION – GENTIL – VIVANT – LEDOUX – BRAYER – FERTE – DESOURTEAUX – DUMONT – TORET – de BERTIER – GUIBERT – BECUS – MOREAU – MEURANT – CORJEON - OURY.

Pouvoirs : Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien) – M. GREBAUT (Boissy-Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité) – M. HAQUIN (Brégy) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. GREHAN (Crépy en Valois) à Mme ESTIER (Crépy en Valois) – M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. DAWINT (Marolles) à M. PROVOST (Marolles) – M. DAUDRE (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec) – M. REGNIER (Le Plessis Belleville) à M. WATTIER (Le Plessis Belleville) – Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy) – M. PHILIPON (Russy Bémont) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. BOUTRELLE (Varinfroy) à M. DRILLET (Bonneuil en Valois) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance : M. DUPILLE.

****

Objet : Etude portant «Schéma de valorisation du patrimoine du Valois »

Vu les divers travaux des commissions conjointes « Tourisme » et « Patrimoine », présidées par Mme Motte et M.Gage, et ayant associé les élus, les acteurs techniques et associatifs du Valois, le Parc National Régional 3 forêts et le Département,

Et après que les élus responsables aient présenté les objectifs principaux retenus et la proposition de l'engagement d'une réflexion sur la valorisation du patrimoine au travers d'une étude qui serait un outil d'aide à la décision des actions à mettre en oeuvre dans l'avenir,

Le conseil communautaire décide, après avoir délibéré,

SOUS-PREFECTURE
- 8 NOV. 2003
60309 SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

De recourir aux services d'un cabinet pour l'élaboration d'un schéma de préservation, valorisation et de mise en réseau du patrimoine naturel, historique et culturel du Valois,

D'approuver le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel maximum	250 836 F. HTTC - 300 000 F.TTC
Communauté de communes	20%
Conseil Régional	80%

De solliciter le soutien financier du Conseil Régional, le Fonds régional d'Aide au Conseil des Collectivités (FRACC),

D'inscrire les crédits au budget supplémentaire,

D'autoriser le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire,

De mettre en place un comité de pilotage pour participer à la validation du cahier des charges, au choix du cabinet et au suivi des travaux.

Fait et délibéré le 30 juin 2000, à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 26 OCT. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PREFECTURE
- 8 NOV. 2000
60309 SENLIS

60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
13 DEC. 2000
60300 SENLIS

BUREAU DU 7 DECEMBRE 2000
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

Date de la séance : le sept décembre deux mille en la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil le Haudouin à 20 h 30.
Date de la convocation : le 27 novembre deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 10
Votants : 11

Etaient présents (10) : MM. Bizouard – Boulland – Chartier – Daudré – Dupille – Moreau – Motte – Provost – Sapet.
Etaient excusés (10) : MM. Briatte – Callens – Douet –Gage – Guiraud – Praddaude – Proffit – Prot – Rose – Wattier.
Pouvoir (1) : M. Bachelier à M. Drillet.

Objet : Dépenses d'investissement

Vu l'instruction de la comptabilité publique de 1992 disposant que les biens de moins de 4 000 F sont inscrits en section de fonctionnement sauf s'ils figurent sur une liste établie par la direction de la comptabilité publique et si le conseil en a décidé autrement,

Vu la loi de finances rectificative pour 1998, en son article 47,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 1999,

Le bureau décide,

- de l'imputation en section d'investissement de l'achat d'un logiciel dont la valeur est inférieure à 4 000 F.

Publication le 12 DEC. 2000

Fait et délibéré le 7 décembre 2000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

47-00 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - MMmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Décision modificative n°1 du budget annexe du BIL

Après que le Président ait présenté les écritures de la décision modificative et ait rappelé l'équilibre général du budget pour 2000,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- adopte les écritures budgétaires de la décision modificative n°1 du budget annexe du BIL.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Communauté de communes
du Pays de Valois
7 rue de la couture
60440 Nanteuil le Haudouin

Département de l'Oise
Trésorerie de Nanteuil le haudouin

Budget annexe du bâtiment industriel locatif

Décision modificative n°1 pour l'exercice 2000

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Décision modificative n°1 du budget annexe du bâtiment industriel locatif pour l'exercice 2000

Article 65512	Taxes foncières	32 000
Article 6615	Commission de réservation pour la ligne de trésorerie	500

Rappel de l'équilibre général du budget 2000

Section de fonctionnement	Section d'investissement
233 106 (dépenses)	144 619 (dépenses)
250 783 (recettes)	144 619 (recettes)

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Palais NANTEUIL le BAUDOUIN

Nombre de membres en exercice : 100
Nombre de membres présents : 54
Nombre de suffrages exprimés : 59
Nombre de votes : pour 59 contre —
Date de la convocation : 24 octobre 2000

A Péroy les Gombries, le 14 novembre 2000, à 20 heures 30

Publication le : 21 NOV. 2000
Transmission en sous préfecture de Senlis le :

Le président de la communauté de communes

Les membres de la communauté de communes (les membres ont signés le registre de présence)

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET - LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - Mmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD – DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON -BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Adhésion à la médecine du travail organisée par le Centre de gestion de l'Oise

Vu la proposition de convention du Centre de gestion de l'Oise relative à l'organisation de la médecine du travail par leurs services,

Considérant que les coûts des prestations sont plus compétitifs que ceux de l'organisme qui assure actuellement cette prestation,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

- d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de l'Oise à partir du 1er janvier 2001,

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

- d'autoriser le président à signer la convention avec le Centre de gestion de l'Oise.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

A 9 -00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY – MM. BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - Mmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON -BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Modalités salariales concernant les emplois-jeunes

Vu le code du travail qui s'applique aux collectivités pour les contrats de travail de droit privé,

Vu la loi du 16 octobre 1997, les décrets des 17 et 29 décembre 1997, la circulaire du 24 octobre 1997 relatifs au statut des emplois-jeunes,

Vu la délibération du 10 février 2000 créant les postes emplois-jeunes pour le service de l'enseignement musical,

Vu la délibération du 30 juin 2000 créant les postes pour le service de communication en matière de collecte sélective,

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

Et après avoir constaté que les missions dévolues aux emplois-jeunes peuvent les conduire à travailler le soir (présence lors des manifestations musicales....) ou effectuer des heures supplémentaires (mise en place de la collecte sélective....),

Le conseil communautaire décide, après avoir délibéré,

- d'appliquer la réglementation du code du travail en matière des heures supplémentaires, de travail de nuit et de travail des jours fériés pour les agents recrutés dans le cadre du dispositif des emplois-jeunes.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

50-00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - MMmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Achat de matériel informatique et mobilier – Demande de subvention DDR

Considérant l'augmentation des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Valois avec la mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire en décembre 2000, et, le développement de l'enseignement musical sur le Valois en milieu scolaire, extra-scolaire et spécialisé, la Communauté de Communes du Pays de Valois a recruté deux agents (grâce au dispositif emplois jeunes) pour assurer les missions qu'elle développe, elle poursuit sa démarche en recrutant prochainement deux animateurs du tri et un autre agent de médiation culturelle,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- décide d'acquérir, pour les 5 agents, les équipements suivants :

Dépenses	**H.T.**	**T.T.C.**	**Recettes**	
. mobilier	20 000 F	23 920 F	. FCTVA (15 %) T.T.C.	10 500 F
. matériel informatique	46 889 F	56 079 F	. Etat (DDR) 50 % H.T.	33 445 F
			. C.C.P.V.	36 055 F
Total	**66 889 F**	**80 000 F**		**80 000 F**

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300

Palais NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

- sollicite une aide de l'Etat (DDR),
- décide de l'inscription des crédits au prochain budget modificatif de l'exercice 2000.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 30 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

51-00 C4

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - MMmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Aménagement du second étage des locaux de la Communauté de Communes du Pays de Valois – Demande de subvention DDR

Considérant l'augmentation des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Et après que le Président ait présenté le projet de réhabilitation du second étage des locaux, à savoir la transformation du grenier existant en bureaux pour une surface utile de 45 m²,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- retient l'architecte Nathalie Hebert pour effectuer la maîtrise d'œuvre du projet,

- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	**H.T.**	**T.T.C.**	**Recettes**	**T.T.C.**
. Travaux	185 000 F	221 260 F	. C.C.P.V. (25 %)	62 790 F
. Honoraires (architecte)	25 000 F	29 900 F	. Etat (45 %)	113 022 F
			. Région (30 %)	75 348 F
. Total	**210 000 F**	**251 160 F**		**251 160 F**

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Valois NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

- sollicite une subvention de l'Etat (la dotation de développement rural),
- décide de l'inscription budgétaire au prochain budget modificatif de l'exercice 2000.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 30 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - MMmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Aménagement du second étage des locaux de la Communauté de Communes du Pays de Valois – Demande de subvention FRDL

Considérant l'augmentation des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Et après que le Président ait présenté le projet de réhabilitation du second étage des locaux, à savoir la transformation du grenier existant en bureaux pour une surface utile de 45 m²,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	**H.T.**	**T.T.C.**	**Recettes**	**T.T.C.**
. Travaux	185 000 F	221 260 F	. C.C.P.V. (25 %)	62 790 F
. Honoraires (architecte)	25 000 F	29 900 F	. Etat (45 %)	113 022 F
			. Région (30 %)	75 348 F
. Total	**210 000 F**	**251 160 F**		**251 160 F**

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- sollicite une subvention régionale au titre du FRDL et sollicite une dérogation pour commencement anticipé des travaux.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 30 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

53-00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - MMmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Travaux d'amélioration de la voirie – Programme 2001 – Demande de concours à la Direction Départementale de l'Equipement pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par des ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant :

Travaux d'enduits superficiels – Programme 2001

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

- autorise le représentant légal à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

L'assemblée délibérante sera informée des décisions prises.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 30 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300

54-00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM– TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - Mmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD – DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Travaux d'amélioration de la voirie – Programme 2001 – Subventions Conseil Général

Après que le Président ait présenté le programme de travaux d'amélioration de voirie pour 2001, à savoir l'entretien normal des chaussées de catégorie de faible trafic,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- décide de réaliser sous mandat des opérations d'amélioration de la voirie pour 32 communes pour une surface globale de 167 051 m²,
- approuve le budget des travaux d'amélioration de voirie et décide de l'inscrire dans le budget de la Communauté de Communes pour 2001 :

Dépenses	**H.T.**	**T.T.C.**
. Entreprise choisie	2 004 612 F	2 397 515,95 F
. Honoraires DDE	65 550,81 F	78 398,77 F
Total	**2 070 162,81 F**	**2 475 914,72 F**

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

Recettes

. Conseil Général (38 % du montant subventionnable, plafonné à 8,50 F/m²)	534 634,71 F
. Communes	1 941 280,01 F

. Total	**2 475 914,72 F**

- sollicite une subvention du Conseil Général,

- autorise le Président à lancer la procédure de marché public et à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 23 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 DEC. 2000
60300 SENLIS

55-00

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 14 NOVEMBRE 2000 A PEROY LES GOMBRIES

SOUS-PRÉFECTURE
13 DEC. 2000
60300 SENLIS

****

Séance du quatorze novembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-quatre octobre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 54
Pouvoirs: 5

Présents : Mme MOTTE – MM. DRILLET – THEVENOT(s) - GAUDICHE – Mme DUPRE (s) – MM. MOQUET – FROMENT – de STERCKE – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET - HAQUIN – RYCHTARIK(s) - PRADDAUDE – GREHAN – COLINDRE – BLAIS(s) – GONICHON – SEBASTIANIS – DELACROIX – MAGNIN – Melle LEGEAY - BRILLION – GENTIL – Mme ROSE – MM. DAWINT – PROVOST - DOUET – BRIATTE – VIVANT – DUPILLE - TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – NAU – DESOURTEAUX - WATTIER – DUMONT – REGNIEZ - Mmes GIBERT – GUIBERT – MM. de BERTIER - CALLENS – VAN HOEYLANDT – LOMBARD – CHARTIER P. – CHARDON – BACHELIER – BACOT(s) - POLTEAU – CHERON – TOUPET – BARIZET.

Absents : MM. TRIBOULET – LOISELEUR – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE - DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – LAISIER - MMmes HECQUET - PFEIFFER – MM. GUIRAUD – LECERF – CHARTIER – AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – BIZOUARD –DAUDRE - LEGER – BOUQUIN – SCHWENCK – LEDOUX – BRAYER – LAMERAND – LEFEVRE - FERTE – TORET – BECUS – MOREAU – PHILIPON – VECTEN – MEURANT – CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER – ROBERT - OURY.

Pouvoirs : M. BOULLAND (Betz) à M. De STERCKE (Betz) – Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien) – M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin) – Mme D'ABOVILLE (Gilocourt) à M. COLAS (Gilocourt).

Secrétaire de séance : M. GREHAN

****

Objet : Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation des gymnases

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants) et la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 (article 5 notamment),

Considérant la proposition de mandat de La Sémoise pour une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation des gymnases (le montant de la prestation est de 5 % de l'enveloppe des dépenses),

Considérant que les projets de réhabilitation des gymnases (qui débutent en 2001) sont trois projets distincts ayant leur propres particularités sur trois sites différents, trois opérations de marché public vont être engagées,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,

- décide de confier la réalisation des travaux de réhabilitation des gymnases en son nom et pour son compte à la Société La Sémoise dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs ci-dessous visés,

- autorise le Président à signer une convention de mandat par gymnase concerné,

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

- décide de l'inscription des crédits au budget 2000.

Fait et délibéré le 14 novembre 2000 à Péroy

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 30 NOV. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
13 DEC. 2000
60300 SENLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

56 - 00

Bureau du 12 septembre 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le douze septembre deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le huit septembre deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 18

Etaient présents (15) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Callens, Chartier, Daudré, Drillet, Gage, Guiraud, Moreau, Mme Motte, Proffit, Provost, Mme Rose, M. Wattier.
Etaient excusés (3) : MM. Dupille, Praddaude, Prot.
Pouvoir (3) : M. Douet à M. Wattier, M. Briatte à M. Drillet et M. Sapet à M. Provost.

Objet : Subventions pour le développement de « l'enseignement musical en Pays de Valois ».

Vu la délibération du 30 juin 2000 donnant délégation au bureau pour l'affectation de 150 000 F à une association de développement de l'enseignement musical,

Vu le projet présenté par l'association « Musique en Valois »,

Vu le budget de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Le bureau décide,

- d'attribuer 150 000 F à l'association « Musique en Valois », à Acy en Multien pour le projet d'organisation d'un enseignement spécialisé musical dans le Valois.

Fait et délibéré le 12 septembre 2000
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

SOUS-PREFECTURE
8 NOV. 2000
60309 SENLIS

Formalités de publicité : 30 OCT. 2000
Visa de la sous-préfecture :

Valois 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60800 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.
Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Création du service public de ramassage des ordures ménagères en régie pour les communes anciennement adhérentes du SIROM de Crépy en Valois à partir du 1er janvier 2001

Vu le code général des collectivités locales,

Vu que le service d'élimination des déchets ménagers est un service public obligatoire,

Vu la création du syndicat de ramassage des ordures ménagères de Crépy en Valois le 21 janvier 1967 pour assurer le ramassage des déchets ménagers,

Vu la création de la communauté de communes du Pays de Valois le 24 décembre 1996 et la prise de compétence du ramassage des ordures ménagères,

Vu la convention de délégation de compétence entre la CCPV et le SIROM pour l'exercice de la compétence et les différents avenants financiers annuels de remboursement des frais,

Vu la délibération du SIROM du 19 mars 1999 approuvant le retrait des communes de Néry, Béthisy Saint Martin et Saintines du SIROM à la date du 1er janvier 1999,

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Considérant qu'à partir du 1er janvier 1999, le SIROM a une surface territoriale et une compétence unique de ramassage des ordures ménagères qui se superposent avec la CCPV, il ressort que le SIROM doit être dissous de facto,

Considérant que la question de la dissolution et de la gestion de cette compétence par la CCPV est incluse dans une réflexion plus globale de la mise en place de nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers,

Vu l'article 5212 du CGCT relatif à la dissolution des syndicats et qui mentionne que la procédure ne peut donner lieu à aucun dégagement des cadres du personnel,

Vu la délibération du SIROM du 23 novembre 2000 approuvant la dissolution du syndicat à la date du 31 décembre 2000 et sollicitant un arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Décider d'assurer le ramassage des ordures ménagères en régie pour les communes adhérentes du SIROM de Crépy à partir du 1er janvier 2001,

Se substitue au SIROM pour les contrats en cours,

Autorise Monsieur le président de la CCPV à signer tous les actes nécessaires à la procédure, (notamment les avenants de transferts des contrats constatant la substitution de personne publique tels que le contrat ECOSITA).

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
Deux abstentions (Plessis Belleville)
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

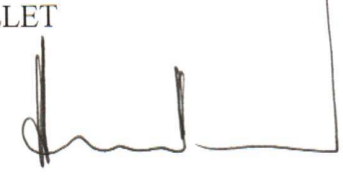

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DU PAYS DE VALOIS
60440
MANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Tableau des effectifs du service " ramassage des ordures ménagères "

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le conseil communautaire, aprés avoir délibéré, décide,

De créer 14 emplois pour assurer le service de ramassage des ordures ménagères, tous les emplois rélèvent de la filière technique et sont à temps complets,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

	Catégorie	Effectifs
Cadres d'emplois des conducteurs territoriaux de véhicules		
Chef de garage	C	1
Conducteur spécialisé 2éme niveau	C	2
Conducteur spécialisé 1er niveau	C	2
Cadres d'emplois des agents de salubrité		
Agent de salubrité en chef	C	1
Agent de salubrité principal	C	3
Agent de salubrité qualifié	C	4
Agent de salubrité	C	1
	Total	**14**

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Modalités budgétaires liées à la dissolution du SIROM

Vu la délibération de ce jour présentant la procédure de dissolution du SIROM et la création par la communauté de communes du service de ramassage des ordures ménagères,

Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat du 8 décembre 1992 (n°352-426) précisant qu'une collectivité survit pour les besoins de sa liquidation au délà de sa disparition,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Accepte le transfert de l'actif, du passif et de la trésorerie du SIROM (situation au 31 décembre 2000),

NANTEUIL le HAUDOUIN

Poursuit le remboursement de la dette en cours auprès de la Caisse d'Epargne d'Amiens, à savoir les contrats n°99 AL 247 (prêt de 1 000 000 F.) et n°97 AL 591 (prêt de 640 000 F.),

Prend note que le vote du compte administratif 2000 du SIROM sera inscrit à l'ordre du jour d'une assemblée de la communauté de communes, sur demande du président du SIROM, et sera approuvé par les membres actuels du SIROM.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60290 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Conventions avec la ville de Crépy pour la gestion du service de ramassage des ordures ménagères

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre modifié relatif à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'article 5211-1 du code général des collectivités territoriales précisant que " les collectivités peuvent conclure entre elles des conventions par lesquelles l'une d'elle s'engage à mettre à la disposition d'une autre des services et des moyens afin de lui faciliter l'exercice de ses compétences ",

Vu la délibération de ce jour constatant la création du service public de ramassage des ordures ménagères,

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Et après que le président ait présenté les modalités pratiques de l'exercice de la compétence du service de ramassage des ordures ménagères par la CCPV et l'assistance de la ville de Crépy,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Autorise le président à signer avec la ville de Crépy en Valois les conventions suivantes annexées à la présente délibération :

- mise à disposition du directeur des services techniques de la ville de Crépy à titre gratuit,
- mise à disposition du responsable du service de ramassage des ordures ménagères pour environ un mi temps et remboursement par la communauté de communes
- convention d'assistance de la ville de Crépy pour les aspects techniques de la gestion,

Autorise le président à signer avec le SIROM la convention de transfert du personnel ci jointe.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

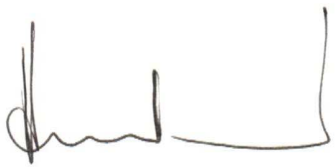

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Prime dite " 13ème mois "

Vu l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 sur le maintien des avantages acquis,

Vu l'article 64 de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la délibération du SIROM du 22 septembre 1990 relative à la prime annuelle,

Vu la lettre du maire du 11 mai 2000 précisant les modalités de paiement de la prime annuelle,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

De maintenir au bénéfice des agents du nouveau service de ramassage des ordures ménagères l'avantage acquis de la prime annuelle (le treizième mois),

D'appliquer les mêmes modalités d'attribution que celles en vigueur au SIROM à la date de la dissolution,

Que les seules évolutions de la prime ne peuvent résulter que des variations des traitements de la fonction publique,

Que la prime ne sera attribuée qu'au personnel transféré et que cet avantage ne sera pas étendu même aux éventuels agents recrutés pour ce service public.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Prestations d'action sociales

Vu la circulaire de la préfecture de l'Oise du 15 juin 2000 précisant les dispositions prises pour améliorer l'action sociale en faveur des fonctionnaires territoriaux et les taux de prestations,

Le conseil communautaire, aprés avoir délibéré,

Accorde, selon les conditions précisées dans la circulaire préfectorale ci dessus visée, une participation aux frais de séjours d'enfants des agents.

NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.
Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Indemnité supplémentaire versée au titre de l'enveloppe complémentaire

Vu le décret n°50-1248 du 6 octobre 1950 modifié,

Vu le décret n°68-560 du 19 juin 1968,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

D'allouer l'indemnité supplémentaire versée au titre de l'enveloppe complémentaire au profit des cadres d'emplois de la filière technique des agents de salubrité et des conducteurs spécialisés qu'ils soient :

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

- agents stagiaires, titulaires et non titulaires,
- à temps complet, incomplet et partiel,

Que le montant global mensuel à répartir est fixé selon la formule suivante :

$$\text{Enveloppe} = \frac{\text{10 heures supplémentaires /nombre d'agent ayant droits x taux moyen horaire}}{2}$$

Précise que le taux moyen des IHTS sera calculé à partir du cumul des indices majorés des agents bénéficiaires d'IHTS rapporté au nombre total des agents,

Que la prime est versée mensuellement et ne peut excéder 260 francs,

Que le solde éventuellement dégagé peut être réparti en fin d'année par décision de l'autorité territoriale,

Que pour bénéficier de l'indemnité les agents devront satisfaire aux obligations de travail qui leur incombent dans le cadre de leur mission.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 15 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois | 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).

Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires

Vu l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°91-875 du 6 décembre 1991,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 octobre 1998 instaurant le régime indemnitaire des indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Précise que le régime indemnitaire pour les travaux supplémentaires s'appliquent aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de toutes les filières employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

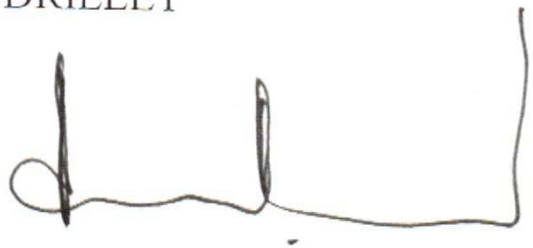

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 15 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Temps de travail des services de la collectivité

Vu le décret n°94-725 du 24 août 1994,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat précisant " qu'il appartient au seul Conseil municipal de régler l'organisation des services communaux et notamment fixer la durée hebdomadaire du travail du personnel communal ",

Vu que l'aménagement des horaires (les plannings) relève de la compétence du président de la la collectivité,

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Vu que le calcul des traitements des fonctionnaires territoriaux se fait par la multiplication de l'indice de l'agent par la valeur du point voté par l'Etat, que ce montant correspond à un temps complet de référence de 39 heures par semaine,

Vu le projet d'aménagement du travail lié à la réduction du temps de travail (le projet de passage aux 35 heures pour la fonction publique au 1er janvier 2002),

Et après que le président ait proposé aux délégués de baisser le temps de travail effectif de 39 à 37 heures par semaine et de maintenir les rémunérations inchangées conformément à la législation,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

Que le temps de travail hebdomadaire des services de la communauté de communes est de 37 heures hebdomadaires à partir du 1er janvier 2001,

Que la mesure concerne tous les agents salariés de la communauté de communes, qu'ils soient sous le régime d'un contrat de droit public ou privé.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60800 SENLIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.
Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés

Vu les arrêtés ministériels du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992,

Considérant que les agents (notamment ceux chargés du ramassage des ordures ménagères) sont susceptibles d'exercer leur service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures du matin et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

D'allouer aux agents, susceptibles de travailler le dimanche ou les jours fériés, qu'ils soient titulaires ou non, à temps complet, partiel et incomplet, l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

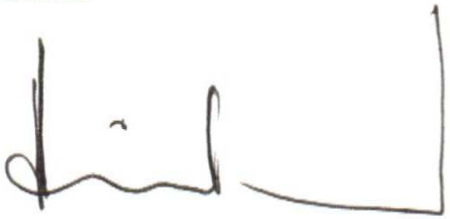

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL-le-HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Vu le décret du 23 juillet 1967 modifié,

Vu les arrêtés ministériels du 2 décembre 1969, 13 janvier 1972, 25 octobre 1989, 7 octobre 1996 et du 20 février 1996,

Considérant que les agents chargés du ramassage des ordures ménagères assurent des travaux comportant des risques particuliers,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

D'allouer aux agents chargés du ramassage des ordures ménagères l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants car l'activité présente des risques d'accidents corporels ou de lésions organiques ouvrant droit à une indemnité de 1ére catégorie (" enlèvement d'ordures le long des voies "),

Que les bénéficiaires ont les agents titulaires et non titulaires, travaillant à temps complet, partiel et incomplet.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois ... HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

SOUS-PREFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Indemnité horaire pour travail de nuit

Vu la loi du 26 janvier 1984,

Vu les décrets du 10 mai 1961 et du 24 février 1976,

Vu les arretés ministériels du 9 juillet 1968 et du 31 décembre 1999,

Considérant que les agents chargés du ramassage des ordures ménagères sont susceptibles d'accomplir leur service normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail, et, que cette activité a un caractère continu et intensif,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

D'allouer l'indemnité horaire pour travail normal de nuit aux agents du service de ramassage des ordures ménagères,

Que les bénéficiaires sont les agents titulaires et non titulaires des cadres d'emplois des agents de salubrité et les conducteurs spécialisés travaillant à temps complet, non complet et partiel.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).

Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Enseignement musical - Partenariat avec le Conseil Général

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités locales,

Vu la manifestation du Conseil Général de soutenir le développement de l'enseignement musical dans l'Oise,

Considérant le fait que la convention pluriannuelle de partenariat n'est pas à ce jour finalisée, et, dans un souci de pouvoir contractualiser dans les meilleurs délais pour un démarrage prévu en janvier 2001,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide,

Valois
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

De déléguer au bureau le soin d'examiner les termes du partenariat et d'autoriser, le moment venu, le président à signer la convention.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).

Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Création d'un poste d'agent administratif - Service de l'enseignement musical

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le conseil communautaire décide, après avoir délibéré,

De créer un poste d'agent administratif à temps complet, catégorie C, filière administrative.

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Bureau du 17 octobre 2000
De la Communauté de Communes
Du Pays de Valois

Date de la séance : le dix-sept octobre deux mille en la salle du conseil de la mairie de Nanteuil le Haudouin.
Date de la convocation : le trois octobre deux mille.
Membres du bureau : 21
Présents : 15
Votants : 16

SOUS-PRÉFECTURE
13 DEC. 2000
60300 SENLIS

Etaient présents (15) : MM.Bachelier, Bizouard, Boulland, Briatte, Callens, Chartier, Daudré, Douet, Drillet, Gage, Moreau, Mme Motte, Praddaude, Proffit, Provost.
Etaient excusés (3) : MM. Dupille, Prot, Wattier, Mme Rose.
Pouvoir (3) : M. Guiraud à M. Drillet

Objet : Indemnités de sinistre – Gymnase de Nanteuil

Considérant la délégation accordée par le conseil communautaire du 11 mai 1999,

Et après que le président ait exposé aux membres du bureau le sinistre survenu au gymnase de Nanteuil lors de la tempête de fin décembre 1999 (remplacement de bardeaux bitumés),

Le bureau décide à l'unanimité,

- d'accepter les indemnités de sinistre de l'assureur GROUPAMA qui s'élèvent à 7 550 F. Le montant des dommages était de 10 870 F, une franchise a été déduite de 3 320 F,

- décide d'imputer la recette à l'article 7911 du budget.

Fait et délibéré le 17 octobre 2000
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Philippe DRILLET
Président de la Communauté
de communes du Pays de Valois

Formalités de publicité :
Visa de la sous-préfecture :

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.
Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : 2ème année de fonctionnement de la pépinière *Espace Valois Entreprendre*

Considérant le rapport d'activité de la première année de fonctionnement de la pépinière *Espace Valois Entreprendre*,

Ayant pris connaissance des perspectives de développement et du budget prévisionnel pour la deuxième année de fonctionnement,

Etant donné la nécessité de faire démarrer cette deuxième année de fonctionnement au 1er janvier 2001,

Décide,

- De poursuivre l'opération pour l'année 2001,
- D'approuver le plan de financement suivant :

Déficit de fonctionnement : 249 168 FFHT
Recettes : Conseil Régional (FRDL) : 161 959 FF (65%)
Communauté de communes : 87 209FF (35%)

- De solliciter la Région au titre du FRDL pour sa participation au financement de l'opération, et de demander une dérogation pour commencement anticipé.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Valois prend en charge les dépenses consécutives au transport des élèves vers les équipements sportifs communaux, lorsque les équipements sportifs intercommunaux ne sont pas suffisants,

Afin de diminuer la charge représentée par le transport desdits élèves,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, sollicite l'attribution de l'aide départementale prévue à cet effet, et présentera pour ce faire, au Conseil Général, un récapitulatif des dépenses de transports réalisées dans le cadre précité au titre de l'année scolaire écoulée (1999-2000).

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19.12.2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Délégués au sein du SMVO

Vu la délibération du SIROM en date du 11 décembre 1995 précisant les délégués au SMVO du canton de Crépy en Valois,

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 5 février 1997 précisant les délégués au SMVO pour les cantons de Nanteuil le Haudouin et Betz,

Vu la délibération de la communauté de communes de ce jour constatant la dissolution du SIROM,

Considérant qu'actuellement les délégués du SIROM au sein du SMVO agissent en tant que délégués de la communauté de communes selon le principe de représentation substitution,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Constate qu'à partir du 1er janvier 2001 les délégués au SMVO nommés par le SIROM en 1995 sont désormais titulaires de ce mandat directement au nom de la communauté de communes,

Informe le SMVO de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PREFECTURE
21 DEC. 2000
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Participation de la communauté de communes à une société mutualiste

Considérant qu'en application de l'article R 523-2 du Code de la Mutualité, et, selon le principe de parité avec les agents de l'Etat, les collectivités locales peuvent apporter leurs concours aux sociétés mutualistes auxquelles adhèrent leurs agents, sous forme de subvention dans la limite de 25 % du montant global des cotisations réglées par les salariés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Décide que la communauté de communes participe à une société mutualiste dans la limite de 25% du montant global des cotisations réglées par les salariés,

Autorise le président à signer tous les actes nécessaires à la procédure,

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

Précise que cette décision est exécutoire au 1er janvier 2001.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

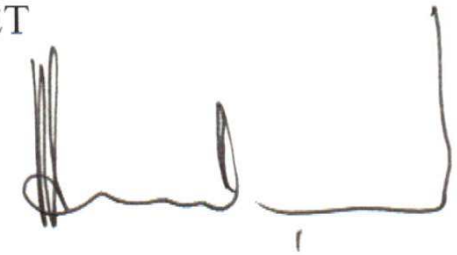

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif - Service de l'administration générale

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le conseil communautaire décide, après avoir délibéré,

De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, catégorie C, filière administrative.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

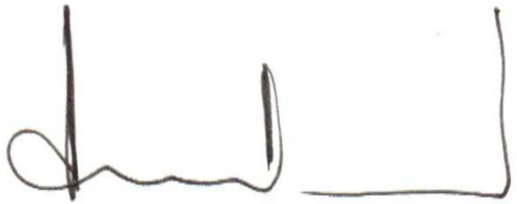

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 15 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, ~~légalement convoqué s'est~~ réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte la motion suivante :

« L'annonce faite récemment par le groupe Case-New Holland-Fiat de délocaliser sa production du site Case de Crépy-en-Valois est un coup majeur porté au tissu économique et social local. Il ne saurait y avoir d'explication économique suffisamment convaincante à la suppression des centaines d'emplois directs et indirects concernés par cette opération de restructuration à l'échelle européenne.

La Communauté de communes du Pays de Valois entend apporter son entière solidarité à l'égard du personnel de l'usine. Au nom de l'intérêt communautaire, elle répond favorablement à la demande de soutien qui lui a été faite par le maire de Crépy-en-Valois et souhaite être représentée dans le collectif qui va être créé.

Avec ses moyens matériels et humains, et dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, elle se porte volontaire pour participer à toutes les actions qui pourront être menées en vue de dénoncer aux plus hauts niveaux des autorités publiques le caractère profondément anti-économique de la décision qui s'apprête à être officialisée et d'exiger le maintien des emplois sur le site ».

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Contrat de vacation

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée,

Considérant les projets de développement local liés au Pacte territorial pour l'Emploi soutenus par l'Union Européenne,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Décide d'autoriser le président à signer un contrat de vacation avec un(e) agent chargé d'assurer une mission de consultance en matière de développement économique (rencontres avec les entreprises susceptibles de s'installer dans le Valois….) pour la période de janvier à décembre 2001,

Valois 60148 NANTEUIL le HAUDOUIN

Décide que le montant de la vacation horaire est de 100 francs bruts et que l'enveloppe globale est de 27 000 francs.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 15 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2000
SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARIIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : 4ème année d'O.P.A.H

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu M. DRILLET présenter le projet de prolongation 2001 de l'actuelle O.P.A.H, dont l'objectif est fixé à 37 dossiers de subvention (25 dossiers P.A.H pour l'Etat, 12 dossiers A.N.A.H),

Prenant acte du désengagement de la communauté de communes de la Basse Automne et de celle des Pays d'Oise et d'Halatte, pour les communes de Néry, Saintines et Villeneuve sur Verberie,

Après avoir pris connaissance du devis estimatif de suivi-animation établi par le CAL PACT ARIM de l'Oise,

Décide :

- d'approuver la reconduction pour une 4ème année de l'O.P.A.H 1998-2000, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays de Valois
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et l'A.N.A.H un avenant à la convention en vigueur jusqu'au 31/12/2000, auquel fera suite un second avenant dans le courant du 1er trimestre 2001, après intégration de l'A.N.A.H dans les services de l'Etat
- de demander à l'Etat une réserve de crédits de 350 000 francs, afférente aux dossiers de subventions dont il a la charge
- d'autoriser le Président à procéder à l'appel d'offre pour le suivi-animation, et à signer l'acte d'engagement avec l'opérateur retenu
- de solliciter l'aide de la Région, au titre du FRDL, pour le financement du suivi-animation ainsi qu'une dérogation pour commencement anticipé en janvier 2001
- d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses : 319 937 Frs H.T soit **382 645 Frs T.T.C**.
Recettes : Subvention **Conseil Régional** **306 116 Frs** (soit 80 % du T.T.C.)
Participation des **communes concernées** **76 529 Frs**,
Dans la mesure où le coût de suivi animation reste voisin de 4 francs par habitants

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2000
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

80-00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.

Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).

Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Projet « Picardie en ligne »

Vu les travaux de la commission « Services à la population » présidée par M. Boulland,

Et après que le président ait présenté le projet d'accès et formation aux nouvelles technologies tout public intitulé « Picardie en Ligne »,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Manifeste son intention de mettre en place le projet et donne mandat au président pour déposer le projet auprès du Conseil Régional selon la configuration suivante :

Kalos NANTEUIL le HAUDOUIN

Phase 1

- Choix de trois sites : Crépy en Valois avec six postes, Nanteuil le Haudouin et Betz avec quatre postes,

- Recrutement de trois animateurs (selon le dispositif emplois-jeunes) dont un préalablement à la mise en place des sites pour organiser le service et accompagner l'installation des locaux,

Phase 2

- Le développement du projet avec un site itinérant et un site fixe complémentaire pourra être éventuellement envisagé suivant les besoins repérés sur la première année de fonctionnement

Autorise le président :

- à lancer la consultation auprès des fournisseurs d'équipements et des prestataires inhérents au projet,
- à passer les marchés dans le cadre du budget présenté au Conseil Régional,
- et à percevoir les subventions d'investissements et de fonctionnement.

Adopte le plan de financement pluriannuel suivant :

Année 1

Dépenses		**Recettes**	
Communication	34 000	CCPV (18%)	156 910
Salaires	450 000	Etat (33%)	285 510
Maintenance -assurances	74 000	Région (49%)	425 580
Informatique	310 000		
Total	868 000		868 000

Année 2

Dépenses		**Recettes**	
Maintenance - Assurances	74 000	CCPV (36%)	200 910
Communication	34 000	Etat (51%)	285 510
Salaires	450 000	Région (13%)	71 580
Total	558 000		558 000

Année 3

Dépenses		**Recettes**	
Communication	34 000	CCPV (41%)	227 910
Salaires	450 000	Etat (51%)	285 510
Maintenance- Assurances	74 000	Région (8%)	44 580
Total	558 000		558 000

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Valois 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Année 4

Dépenses		**Recettes**	
Communication	34 000	CCPV (46%)	254 910
Salaires	74 000	Etat (51%)	285 510
Maintenance- Assurances	450 000	Région (3%)	17 580
Total	558 000		558 000

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
Trois voix contre (Brégy et Baron)
Quatre abstentions (Crépy en Valois et Ivors)
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 12 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET

SOUS-PRÉFECTURE
24 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Emplois jeunes - « Picardie en ligne »

Vu la loi du 16 octobre 1997, les décrets des 17 et 29 décembre 1997, la circulaire du 24 octobre 1997 relatifs au statut des emplois-jeunes,

Vu la délibération de ce jour manifestant l'intention du Pays de Valois de favoriser l'accès et la formation aux nouvelles technologies pour tous, le projet « Picardie en ligne »,

Le conseil communautaire décide, après avoir délibéré,

De créer trois postes à temps complet, grâce au dispositif des emplois jeunes, pour l'animation du service « Picardie en Ligne »,

Valois
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

Précise que le poste de responsable pourra être rémunéré jusqu'à plus 30% du SMIC et les deux autres postes jusqu'à plus 15% du SMIC chacun,

Décide de l'inscription des crédits dans la décision modificative n°1 de la communauté de communes.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
Trois voix contre (Brégy et Baron)
Quatre abstentions (Crépy en Valois et Ivors)
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire.
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :

SOUS-PRÉFECTURE
24 JAN. 2001
60300 SENLIS

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

****

Séance du dix-huit décembre de l'an deux mil, vingt heures trente.
Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle municipale de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET.

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 2001
60300 SENLIS

Date de la convocation : le vingt-sept novembre deux mil.
Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Présents : Mme MOTTE – MM. HAMELIN - Mme DUPRE (s) – MM. TRIBOULET – LOISELEUR – MOQUET – FROMENT – De STERCKE - DRILLET – L'ENFANT – PROFFIT – SAPET – HAQUIN – RYCHTARIK (s) - PRADDAUDE – GREHAN - COLINDRE – LAISIER – OBJOIS (s) – BIZOUARD – DELACROIX – DAUDRE – MAGNIN - Mmes LEGEAY – ROSE - MM. BRILLION – GENTIL - PROVOST – DAWINT - DOUET – BRIATTE – Mmes DELORME - DUMANGE – MM. LAMERAND – TOUPET – Mme SIQUIER – MM. GAGE – DOMPE – WATTIER – DUMONT – REGNIEZ – HAAS (s) – CALLENS – MOREAU – CHARTIER P. – VECTEN -CHARDON – BACHELIER – BACOT – POLTEAU – CHERON – TOUPET - BARIZET.
Absents : MM. GAUDICHE – BOULLAND – GREBAUT – COULON – GONIAUX – JOSSE – DREMIERE – GIRAUDON – CHEVREAU – VALUN – GUIRAUD - Mme PFEIFFER – MM. LECERF – CHARTIER J.L. - AUBIGNY – CONTE – JENNET – LEVEQUE – Mme d'ABOVILLE - GONICHON – SEBASTIANIS – BOUQUIN – LEGER - VIVANT – DUPILLE – BRAYER – LEFEVRE - FERTE – NAU - DESOURTEAUX – TORET – de BERTIER – Mme GUIBERT – BECUS – PHILIPON – VAN HOEYLANDT – MEURANT - CORJEON – BOUTRELLE – GUYOT – BELLIER - OURY.
Pouvoirs : Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois) – M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval) – M. LOMBARD (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long) – M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise) – M. LEROUX (Acy en Multien) à Mme MOTTE (Acy en Multien).
Secrétaire de séance : M. HAQUIN.

****

Objet : Travaux de réhabilitation des gymnases - Enveloppe de travaux et délégation au bureau de la demande de subvention au Conseil Général

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités locales,

Vu la délibération du 15 novembre 2000 sollicitant le concours de la SEMOISE en tant que maître d'ouvrage délégué pour les travaux de réhabilitation des gymnases,

Et après que le président ait présenté le détail des travaux de réhabilitation nécessaires et les coûts correspondant,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Confirme son intention de réhabiliter les gymnases intercommunaux,

Valois NANTEUIL le HAUDOUIN

Approuve la première estimation des travaux par gymnase (Nanteuil le Haudouin 1 740 KF HT, Betz 1 660 KF HT et Crépy en Valois 3 630 KF HT) ainsi que les prestations du maître d'œuvre, coordonnateur SPS, mandataire, contrôle technique et aléas divers (soit pour Nanteuil le Haudouin 627 KF HT, Betz 599 KF HT et Crépy en Valois 1256 KF HT),

Décide que le financement total de 9 512 KF HT sera assuré par les subventions et le solde par de l'emprunt,

Délègue au bureau le soin de solliciter du Conseil général un soutien financier sur la base d'une programmation des travaux qu'il jugera adéquat,

Souligne que chaque président de commission locale désignera deux délégués, qui auront voix consultative, pour participer à la réunion de bureau qui programmera les travaux.

Fait et délibéré le 18 décembre 2000 à Marolles
A l'unanimité
Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

Certifié exécutoire.
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 15 JAN. 2001
La délibération ayant été reçue en sous-préfecture le :